

droit et liberté

mensuel du mouvement
contre le racisme et pour
l'amitié entre les peuples

5F novembre 1978 n° 374



université:

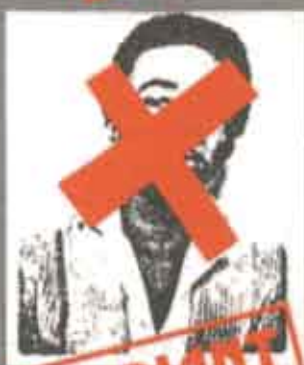
les notes du préfet

nazisme: les bons
pères de famille

ÉTUDIANT
EXPULSÉ

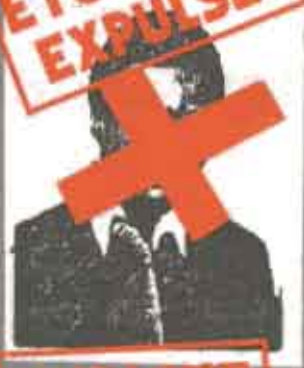


ÉTUDIANT
EXPULSÉ



ÉTUDIANT
EXPULSÉ

ÉTUDIANT
EXPULSÉ



ÉTUDIANT
EXPULSÉ

ÉTUDIANT
EXPULSÉ



ÉTUDIANT
EXPULSÉ

ÉTUDIANT
EXPULSÉ

Real

Créations Arlette Nastat

vager nastat

43, rue d'Aboukir, Paris-2°. Tél. : 508-88-60

ni culturelle ni sportive ni philanthropique

J'ignore s'il existe toujours en Allemagne Fédérale cette Aktion Oder-Neisse qui avait d'ailleurs, vers 1963, une antenne à Marseille et qui, dans un esprit revanchard, répandait les cartes d'un Reich nouveau incluant Metz, Malmédy, Opole, Poznan. Quoi qu'il en soit, l'attention portée aux cercles néo-impérialistes allemands ne doit pas faire négliger leurs homologues italiens.

De ce côté-ci des Alpes, tente présentement de s'implanter Fraternità Ausonia, camouflée en association culturelle, sportive et philanthropique de l'immigration italienne en France et déclarée selon la loi de 1901 « sans but lucratif ni politique ». Son siège social serait à Marseille, 26 rue Martin-Brignaudy. Son emblème : la carte d'une Italie impériale englobant l'Istrie, Malte, la Corse et toute la Provence de Nice à Nîmes. Les patriotards xénophobes du Méridional-La France n'y trouvent rien à redire, eux qui pourtant s'emparent fréquemment contre « les hordes arabes ».

Sans doute par ignorance, le quotidien régional Nice-Matin avait publié dans son édition de Nice du 17 février 1978, un communiqué anodin annonçant la création d'une « section niçoise » de F.A. L'unique adhérent de cette « section » se faisait passer naguère pour « militant corse ». En réalité ni Corse, ni militant.

Gilbert SEMIDEI
06300 NICE

résistants de france résistants d'afrique même combat

Il y a environ deux mois, je vous ai écrit pour savoir ce qu'est le mrap et vous avez eu la bonté de m'envoyer une lettre où vous m'exposiez les aspirations de ce Mouvement qui sont de lutter contre les racismes et ce, quels qu'en soient les victimes et les auteurs, ainsi que le n° 6 de droit et liberté dont le dossier a été consacré à l'intérêt de la date qu'est le 8-mai... J'ai reçu aussi votre petit fascicule sur lequel on relève qu'au Moyen-âge même il existait en Afrique Noire des civilisations et des empires florissants, cette même Afrique qui fut jusqu'à nos jours colonisée par les puissances européennes sous le couvert de les civiliser ; et encore, de nos jours mêmes, l'Afrique australe reste dominée par la minorité blanche. (Le Président Léopold-Sédar Senghor n'a-t-il pas immortalisé la résistance zouloue par son œuvre

« Tchaka » titre d'une de ses « Ethiopiennes », écrites en 1956, Tchaka étant le Chef zoulou qui, au début du siècle dernier, avait combattu les troupes britanniques envahissant ce que le langage international appelle « République » (Sud-Africaine) ; il semble certain que Tchaka, au même titre qu'Abdelkader défendant contre les Français ce qu'on appelle l'Algérie de nos jours ou Jeanne d'Arc appelant le peuple français à résister contre l'occupant d'alors qui était l'Angleterre, a incarné l'âme d'une Nation en lutte. Et pourtant, on en parle beaucoup moins !

Entre-temps, j'ai eu le plaisir d'apprendre la création à Chalons-sur-Marne d'un comité du mrap et c'est avec plaisir que j'adhérerai au comité local n'ayant, jusqu'à présent, jamais adhéré au mrap bien que depuis le mois de juillet dernier, j'aie souscrit un abonnement à droit et liberté et un exemplaire de l'ouvrage « La France de l'Affaire Dreyfus » par M. Pierre Paraf.

M. Dominique BARIS
51100 CHALONS-SUR-MARNE

il faudrait effacer les idées fausses

Pour lutter contre le racisme en France, le moyen le plus efficace est sans doute la télévision. Pourquoi ne pas consacrer une semaine de campagne contre le racisme ? (En dehors de la Journée Nationale). Cela a été fait l'an dernier aux dossiers de l'écran, mais le problème est assez important pour que l'expérience se renouvelle. Il faudrait pour le mardi soir un film assez gai du genre « Omar Gatlato » signé Merzak Allouache et chaque soir quelques minutes de causerie sur un problème particulier.

1. Effacer les idées fausses : « Les immigrants prennent le travail des Français, sont responsables du chômage... »

2. La religion musulmane : ressemblances avec la nôtre, valeurs, différences aussi.

3. Les couples mixtes franco-arabes, leurs difficultés et leurs joies. Espoir pour demain.

4. La deuxième génération d'immigrés. Ceux qui sont nés en France et qui ne reparlèrent pas dans le pays d'origine de leurs parents. Ceux qui se sentent Français et que nous traitons d'étrangers. Ceux que nous devons apprendre à connaître et à estimer comme des frères.

5. Les Nord-Africains, des hommes comme nous avec leurs problèmes, leurs joies, leur recherche du bonheur, leur philosophie... Tout le mal vient du fait qu'on ne connaît pas les immigrés. Ils vivent en marge de nous, dans l'indifférence. On s' imagine qu'ils sont très différents. Si nous apprenions à les connaître ?

au sommaire

■ l'événement ■
la « mal vie » des immigrés p. 6

nazisme : les bons pères
de famille p. 7

■ en direct ■
il fait froid dans les paradis
de l'apartheid p. 9

■ au fil des jours ■
zimbabwe : la ruse et le sang p. 10

■ dossier ■
université :
les notes du préfet p. 13

■ pleins feux ■
un livre juif : entretien
avec marc petit p. 23

■ action ■
la carte 1979 p. 27

et nos rubriques habituelles

la couverture est de jean-yves treiber

6. Adoption d'enfants étrangers, de couleur, Nord-Africains. On en parle souvent mais c'est beau de voir qu'un enfant « étranger » peut devenir le vôtre à part entière.

Il faut mettre l'accent sur le problème des Nord-Africains car les Latins (Portugais, Espagnols) et même les Noirs n'ont pas autant de difficultés.

M. et Mme GAIMARD
73700 BOURG-St-MAURICE

je regrette de vous dire

Je regrette de vous dire que la mort du Pape n'a pas été ressentie comme vous le dites (droit et liberté, de septembre 1978, page 12 « Un Pape universel ») par tous les adhérents du mrap. Ne mêlez pas tous les adhérents du mrap à vos idées « cathos » ; il y a aussi comme moi des libres penseurs persuadés que les religions sont toutes, à la base, responsables de tous les racismes.

Pierre VINCHE
31000 TOULOUSE

12

SALLE DE L'EPICERIE
adresse: 12 Rue du Renard **PARIS 75004**

vente de l'amitié

des cadeaux du monde entier
jouets
OBJETS
ARTISANAUX
spécialités

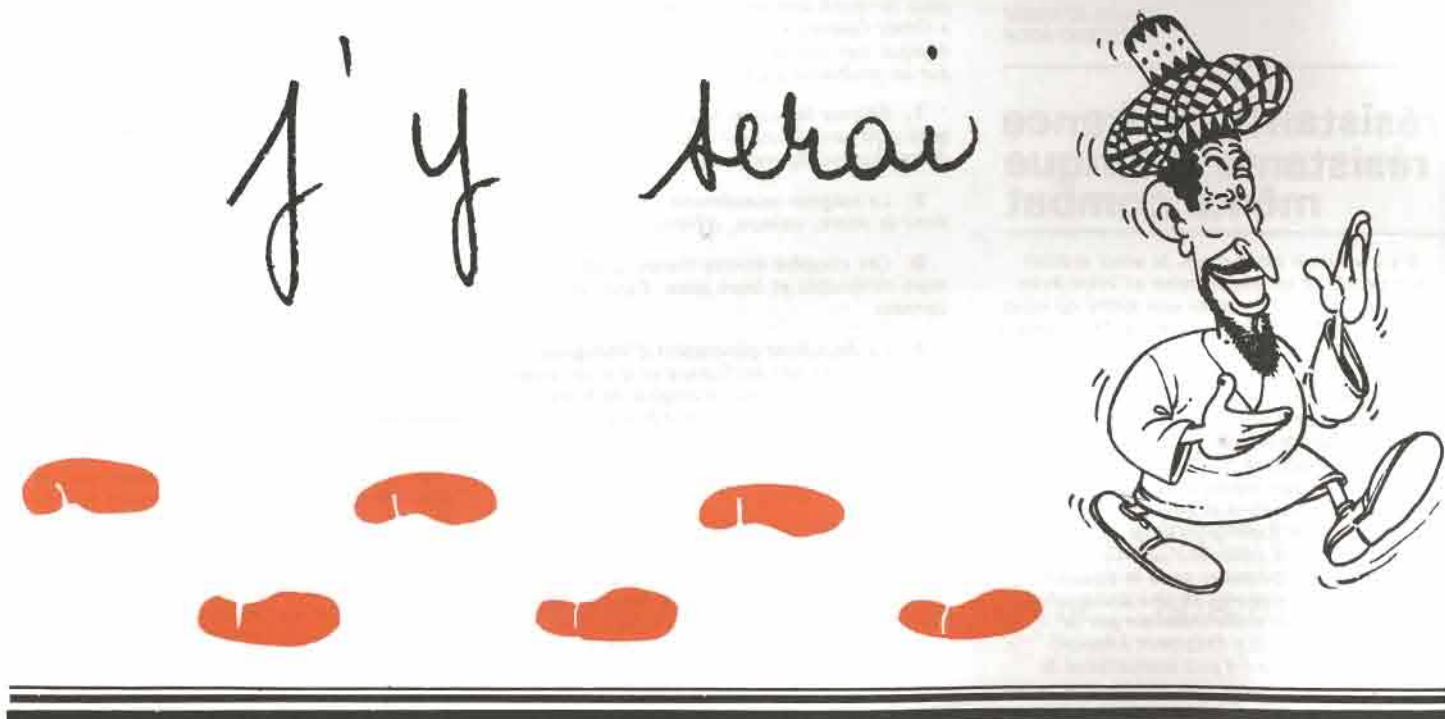
ouvert
de
10 à 20
heures
vendredi
1
samedi
2
3 DEC
1978
dimanche

des cadeaux du monde entier
livres
ET
DISQUES
dédicacés

le métro c'est
P Rambuteau ou
Chatelet

Et c'est près
du centre
Georges Pompidou

120 rue saint denis 75002 paris tel: (1) 233 09 57



je me suis réveillé...

Le ciel est bleu azur, l'air matinal est frais, matinée d'été. Une journée douce, tranquille. Et pourtant j'ai envie de hurler parce que dans cet azur s'inscrivent des images que je viens d'endurer : Dachau, Buchenwald. Ces images s'ajoutent à la lecture de droit et liberté de ces deux derniers mois.

Cela fait trop et le stupide est de dire que cela fait trop sous prétexte de ne pouvoir supporter ces images ou le récit d'un procès (Guéret) ou les menées du G.U.D. que l'on ose croire fausses.

J'écris et le trop plein s'atténue. Hier, j'ai signé un chèque de 50 F pour un abonnement à droit et liberté... Je m'étais endormi depuis ma dernière lecture de droit et liberté il y a cinq ou six mois. Hier je me suis réveillé une nouvelle fois.

Alors j'essaie de faire l'optimiste (je peux sans doute me le permettre du haut de mes 19 ans). Et puis, quoi, Stoléro serait trop content si je disais : « On n'y arrivera pas ».

La haine ne peut être la plus forte. A la haine des racistes, j'oppose mon amour.

Serge JOFFRE
07380 Pont de Labeaume

■ éditorial ■

dialogue ?

Le secrétariat d'État à la Condition des Travailleurs Immigrés a décidé d'organiser courant novembre « une Semaine du Dialogue destinée à favoriser le rapprochement entre Français et immigrés ». On voudrait pouvoir se réjouir d'une telle entreprise, et s'y associer, car il y a fort à faire en ce domaine. Le projet, par son ambition même, et par sa formulation, témoigne d'ailleurs à lui seul de l'ampleur du vide qu'il convient de combler. L'objectif, affirme-t-on en effet, est de « constituer effectivement le début d'une action tendant à de meilleures relations Français-immigrés ». Ce début — c'est-à-dire la rupture avec le passé — se traduirait par maintes mesures, toutes plus souhaitables les unes que les autres : « informer massivement par les biais de la télévision et de la presse » ; « viser... des catégories de populations « en situation » : Français et étrangers à l'école, au travail, dans le logement, les loisirs », etc...

M. Stoléro, après une sévère autocritique, aurait-il trouvé brusquement son chemin de Damas ? Est-ce donc dans un sens véritablement humain que le gouvernement entend « reconsidérer sa politique en matière d'immigration », comme l'a déclaré le Premier Ministre au début d'octobre ? Et va-t-on assister à la télévision à autre chose qu'au monologue (direct ou par quelques personnes interposées) du gouvernement sur les problèmes en question ? Une semaine, c'est bien court il est vrai pour changer du tout au tout les orientations actuelles, et l'on peut se demander quels moyens seront employés, quels fonds seront utilisés en vue d'une transformation aussi spectaculaire... Mais si c'était effectivement un début ?...

Hélas ! rien ne permet de croire que l'on soit à la veille d'une amélioration du sort des immigrés et d'un effort sérieux pour les protéger des préjugés, des incompréhensions et des persécutions dont ils sont l'objet. Avec les récents propos tenus par M. Barre, à l'Assemblée Nationale, ce sont eux, une fois de plus, et avec le maximum d'autorité, que l'on désigne comme un obstacle à la solution des problèmes de l'emploi. D'autres porte-parole officiels suggèrent qu'ils ont une part majeure dans l'aggravation de la délinquance et de l'insécurité, alors que — le drame récent de Toulouse en est une illustration monstrueuse (lire p. 6) — la violence raciste leur inflige un lourd contingent de morts et de blessés. On ne craint pas non plus, en haut lieu, de les présenter mensongèrement comme une charge anormalement élevée pour les allocations sociales — que l'on cherche à réduire pour tous.

Oui, nous sommes pour le dialogue Français-immigrés. Et nous n'avons pas attendu novembre pour nous consacrer de toutes nos forces à le favoriser, dans les idées et « sur le terrain ». Mais comment dialoguer avec des gens que l'on calomnie et que l'on menace ? Comment concevoir l'échange dans l'injustice et l'inégalité ! Les discriminations dans le travail, le logement et les lieux publics, les campagnes de haine de certains groupes et journaux, contre lesquels le mrp doit engager si souvent des procès sans que jamais les Parquets croient devoir en prendre l'initiative ; les tracasseries administratives, les refus arbitraires de cartes de séjours à des milliers et des milliers de travailleurs et d'étudiants étrangers vivant en France (voir notre dossier) ; la répression contre les immigrés qui se défendent et contre leurs associations ; les rafles au faciès qui se multiplient en dépit des dénégations ministérielles et les trop fréquentes brutalités policières : sont-ce là les prémisses du dialogue annoncé ? On ne s'étonnera pas que les immigrés soient peu empressés de s'abstraire de ce contexte et de répondre aux invites du secrétaire d'État. Et l'on comprendra aisément que la plupart, sinon la totalité, des associations sollicitées — dont le mrp ne souhaiterait pas cautionner une opération qui ne serait que le piètre maquillage d'une réalité inchangée.

Notre prise de position, appuyée par des antiracistes d'opinions politiques diverses, résulte de l'expérience humaine que nourrit notre lutte quotidienne pour les droits et la dignité des immigrés comme de toutes les autres victimes du racisme. C'est sur les actes que nous jugerons et non sur les promesses. Nous souhaitons sincèrement que les pouvoirs publics eux-mêmes prennent des attitudes plus conformes aux idéaux que nous défendons.

Albert LÉVY

droit et liberté

mensuel

120, rue saint-denis - 75002 paris
téléphone 233.09.57 - c.c.p. 9239 81 paris

directeur de la publication
albert lévy

rédacteur en chef
jean-louis sagot-duvauroux

comité de rédaction
jean-pierre giovenco
mireille carrère ; patrick kamenka ; félix
lambert ; racine maiga ; stéphane mayreste ;
robert pac ; philippe porret ; viviane rosen ; théo
saint-jean ; macoumba samp ; yves thoraval ;
jean-yves treiber ; slimane zéghidour.

publicité
au siège du journal

ABONNEMENTS
• UN AN 50 FRANCS • SOUTIEN 100 FRANCS
ARTISTES RÉUNION MAGNIFIQUE AFRIQUE FRANCOPHONIE
LAOS CAMBODGE NOUVELLE CALÉDONIE 55 FRANCS
AUTRES PAYS 75 F CHANGEMENT D'ADRESSE 7 F

la « mal vie » des immigrés

Ratonnades, tortures, agressions, lynchages de travailleurs nord-africains et noirs, brimades, discriminations diverses se sont multipliés ces dernières semaines. Les Dupont-Lajoie occupent la rue. C'est pour les travailleurs immigrés la « Mal vie » que Tahar Ben Jelloun et Daniel Karlin ont su si bien décrire dans l'émission qui porte ce titre (1).

Dans la nuit du samedi 14 octobre, Ali Abdoul, un jeune travailleur français originaire de Djibouti, pénètre dans le bar **Les Arènes**, à Toulouse, pour acheter un paquet de Gauloises. Par courtoisie il commande une consommation, une bière. On la lui sert mais on lui dit aussi qu'il n'y a pas de cigarettes. Ali sort alors de l'établissement. Il fait quelques pas dans la rue. Derrière lui, la porte du café s'ouvre. Le tenancier du bar, Hervé Augusté, 28 ans, paraît. A ses côtés se trouve son chien, un berger allemand. Sans aucune raison apparente l'homme et la bête se lancent à l'attaque d'Ali. Deux consommateurs, Michel Pujol, 27 ans, et Thierry Neveu, 21 ans, viennent prêter main-forte au tenancier. Les trois hommes entraînent Ali dans la cuisine du bar. Une nuit d'horreur commence pour Ali. Les tortionnaires s'acharnent sur lui à coups de poing, de pied. Au bout de plusieurs minutes les bourreaux se lassent de frapper un homme qui ne peut même pas se défendre.

Alors, ils conçoivent de nouveaux supplices. Ils plongent la tête d'Ali dans un récipient rempli d'eau, jusqu'à l'étouffement. L'un des trois s'empare d'un couteau de cuisine. Il frappe Ali aux bras, dans le dos, au ventre. Il l'insulte : « *Sale Arabe, sale bougnoule, pourri de bicot* ». Michel Pujol sort ensuite une arme à feu. A plusieurs reprises, il simule l'exécution d'Ali. Pujol se blesse d'ailleurs avec son propre pistolet, à la fesse. Ali est forcé de lécher le parquet taché de son sang. Les tortures durent quatre heures. Ali est à bout. Les trois hommes décident de s'en débarrasser. Ils le transportent dans un terrain vague proche d'un hôpital non sans l'avoir au préalable menacé : « *Si tu racontes ce qu'on t'a fait, on te descend* » (1).

Les Dupont-Lajoie du samedi soir se sont bien amusés. Sûr que leurs copains vont bien

se marrer quand, après leur sortie de prison, ils conteront leur exploit.

A Paris, dans le 20^e arrondissement, au début du mois d'octobre, un travailleur malien, M. Ousmane Niaré, vivant depuis de nombreuses années en France où il est marié et père d'un enfant, achète une voiture à un garagiste proche de son domicile. Quelques jours plus tard le véhicule tombe en panne. Ousmane Niaré constate que le radiateur est percé. Il s'adresse à son vendeur et lui demande de faire le nécessaire pour remettre la voiture en état. Le garagiste refuse tout net. Il ajoute : « *Si tu ne pars pas, je tire sur toi* ».

Ousmane Niaré n'insiste pas. Il sort du garage mais stationne devant la porte. Le garagiste met alors sa menace à exécution. Il s'arme d'un fusil de chasse, s'approche du travailleur malien et presque à bout portant lui tire dans le dos.

Ousmane Niaré s'écroule à terre, le corps criblé de plomb (3).

Le Dupont-Lajoie de la petite semaine sait se faire respecter. Ben quoi ! C'est pas un nègre qui va faire la loi chez nous !

Le samedi 3 septembre, les anciens combattants de Moliens organisent un bal au hameau de Neuville, dans l'Oise. Deux ouvriers pénètrent dans le local. Plusieurs personnes s'approchent d'eux et leur intiment l'ordre de « *vider les lieux* ». Les deux Algériens n'insistent pas d'autant que les jeunes français sont menaçants. Affolés, ils montent précipitamment dans leur voiture et, comble de malchance, heurtent par mégarde deux piétons. Une vingtaine de jeunes danseurs encerclent alors la voiture, brisent les vitres et blessent, à coups de tessons de bouteille les deux Algériens. C'est le lynchage. L'un des Algériens est gravement atteint au bas-ventre.

Samedi soir 17 octobre un bal a lieu à Pont-à-Mousson. La bière coule à flot. Cinq jeunes adolescents n'apprécient pas, le regard que leur jette un travailleur maghrébin. Ils se jettent sur lui, le lynchent et lui crèvent un œil.

Les Dupont-Lajoie des bals du samedi soir peuvent être fiers d'eux. Ils ont cassé du « *baugnoule* ». Comme dans le temps...

A la fin du mois d'août, douze travailleurs immigrés employés à l'entrepôt du Printemps de l'île-St-Denis sont arrêtés par la gendarmerie. On les accuse de vol. Il semble que deux d'entre eux aient effectivement commis des larcins. Pour les autres, ni les enquêteurs, ni la direction ne peuvent fournir de preuves concrètes.

Les gendarmes de Saint-Denis ne veulent pas s'avouer vaincus. Il n'y a pas de preuves ? Eh bien, on les fera parler, ces immi-

grés ! Le passage à tabac et la torture n'ont-ils pas fait leurs preuves dans le passé ? Durant les 36 heures de garde à vue, les dix travailleurs immigrés sont l'objet de sévices. Bilan : Mohammed B. est gravement blessé à coup de règles sur le sexe (27 jours d'hospitalisation), un autre a les tympans crevés, tous portent sur le corps les marques de leur passage à tabac.

Le mercredi onze octobre, le soir, à Marseille, le rédacteur en chef du quotidien communiste **La Marseillaise**, Jacques Roger et plusieurs de ses collaborateurs consomment dans un café, **Le Péano**, situé près du journal. Vers 23 heures 50, plusieurs inspecteurs de police font irruption dans l'établissement. Il s'agit d'un contrôle d'identité. Les policiers sont arrogants et brutaux. « *Tes papiers* », demande l'un d'eux à Jacques Roger. « *Je ne sais pas si je les ai sur moi* ». L'inspecteur s'énerve. Jacques Roger est jeune et puis il a le teint « *basané* » : c'est pas très catholique. Il attrape le journaliste par les cheveux, le tire en arrière, le bourre de coups. Un passage à tabac réalisé dans les règles de l'art. Le commissaire Chapus, chef de la **brigade des étrangers**, présent dans la salle, laisse faire.

Les Dupont-Lajoie en tenue font respecter la loi. Au besoin en troublant l'ordre public.

à la bombe ou à la grenade

Le lundi 18 septembre, à Strasbourg, une bombe de forte puissance explose à l'intérieur d'un immeuble occupé par des travailleurs immigrés maghrébins et leurs familles. Les dégâts sont importants. C'est miracle si l'on ne compte aucune victime.

Au début du mois d'octobre, à Orly, un raciste, histoire sans doute de « rigoler » un bon coup, lance une grenade d'exercice contre deux travailleurs immigrés occupés à tondre une pelouse. C'est miracle si l'on ne compte aucune victime.

Dans la nuit du vendredi 29 septembre au samedi 30, le local de l'**Amicale des Algériens** à Meaux (Seine et Marne) est saccagé par des racistes. C'est miracle si l'on ne compte aucune victime.

Les Dupont-Lajoie manieurs de bombes s'entraînent sur des cibles vivantes. Une répétition avant « leur » grand soir... Pendant ce temps, dans la douceur des cabinets ministériels, ceux qui nous gouvernent étudient froidement les mesures à prendre contre les travailleurs immigrés et les étudiants étrangers, les moyens de les faire passer pour les responsables des maux du moment et de détourner ainsi contre eux colère et mécontentements.

Stéphane MAYRESTE

(1) Cette émission a d'ores et déjà été présentée aux téléspectateurs algériens. Une diffusion est également prévue sur Antenne deux le 10 décembre prochain, sans doute aux environs de 20 heures 30.

(2) Les trois tortionnaires ont été appréhendés. Le mrp a publié un communiqué pour dénoncer ces faits et s'est porté partie civile.

(3) M^e Armand Dimet, au nom du mrp, a porté plainte.

nazisme : les bons pères de famille

Rétro-nazisme dans la mode masculine, sentimental-nazisme dans la revue « **Historia** », touristique-nazisme à Tulle où ose revenir Paula Geissler qui participa au massacre de 99 otages français, nazisme conjugal à la télévision ou l'on vous donne un portrait touchant d'Eva Braun, nazisme à la française, enfin avec le flot d'ignominie antisémites de Darquier de Pellepoix à qui l'Express ouvre généreusement ses colonnes. Incidemment, on banalise l'horreur, on en fait une opinion parmi d'autres.

« *Que sont devenus les enfants des chefs nazis* ». Sous ce titre informatif, la revue **Historia**, (octobre 78) inaugure une série de reportages d'une impudence révoltante. On n'attend évidemment pas que les proches des bourreaux fassent le procès du nazisme. Au moins le rédacteur des articles pouvait-il manifester un peu moins de complaisance devant leurs écœurantes professions de foi. Il n'en est rien. Au contraire. La photographie de Himmler est ainsi légendée : « *... Un bon sourire de père fier de sa petite famille éclaire le visage ingrat du Reichsfürer...* » Pour le portrait de Heydrich, le maître d'œuvre de la solution finale : « *Reinhard Heydrich fut un époux, un père parfait* ». Son épouse s'explique : « *C'est une erreur de croire que mon mari était nazi* ». D'après elle, il n'aurait agi que par amour du travail bien fait. Ce responsable de la police et des services secrets hitlériens « *aimait faire ce qu'il faisait... C'était un policier né, un être d'une intelligence intuitive inouïe... Il était l'adversaire des juifs non par racisme mais pour des raisons de sécurité. Pour lui, les juifs... constituaient un danger dès qu'ils étaient en nombre. Et je pense qu'il en est toujours ainsi* ». La femme de ce monstre n'a aucun mot pour les millions de victimes du nazisme. Elle poursuit en donnant son avis personnel sur la question : « *Je ne nie pas les exterminations et je les déplore en tant qu'élimination d'êtres humains. Mais il est indéniable qu'il fallait faire quelque chose pour empêcher les juifs de nuire. En outre, j'attends des preuves de l'extermination de six millions de juifs* ». On pouvait naïvement penser que le « *journaliste* » d'**Historia**, au moins, rectifierait cet incroyable sort. Au contraire, le seul commentaire qu'il trouve à faire est le sui-



Jardin des modes : rétro-nazisme

vant : « *Pour Mme Heydrich, les passions se sont apaisées, il faut maintenant laisser la place à l'Histoire et l'Histoire doit être objective* ». Les commentaires sur la *petite famille* de Goering ce « *grand seigneur un peu fou* », sont de la même eau.

Quoi d'étonnant, dès lors, à ce que TF1 donne longuement la parole à Paula Geissler, qui se signala à l'attention des habitants de Tulle en participant au massacre de 99 des leurs par les nazis et qui eut le front d'y revenir et de s'y faire reconnaître en septembre dernier. Le mrp, lui, n'a pas les mêmes facilités ! Est-ce cette *audace journalistique* qui avait encouragé Antenne 2 à programmer un entretien avec Albert Speer, l'ami de Hitler, et que la prestation des démocrates et des antiracistes a heureusement pu faire annuler ? On se gêne de moins en moins. Au détour d'une émission sur l'aviation, Messerschmidt explique que sans Hitler, il n'aurait jamais pu se réaliser et qu'il aurait été contraint de se cantonner dans la construction de planeurs ! L'humanité s'en serait-elle plus mal portée ? Là encore, pas un commentaire, à part quelques éloges pour la compétence de l'ingénieur.

Historia nous explique que l'épouse de Goering « *fit front contre la nouvelle bonne conscience de ses concitoyens* ». Elle n'est donc pas seule. Jusqu'à la revue **Jardin des modes** qui fait de la publicité aux réalisations morbides de stylistes du prêt à porter pour qui la mode rétro renvoie inéluctablement aux années folles de la Gestapo et aux nostalgies les plus suspectes. Le nazisme fait donc son entrée dans la vie de tous les jours, paré des charmes désuets que lui donne l'oubli mais tout aussi féroce par ce qu'il draine derrière

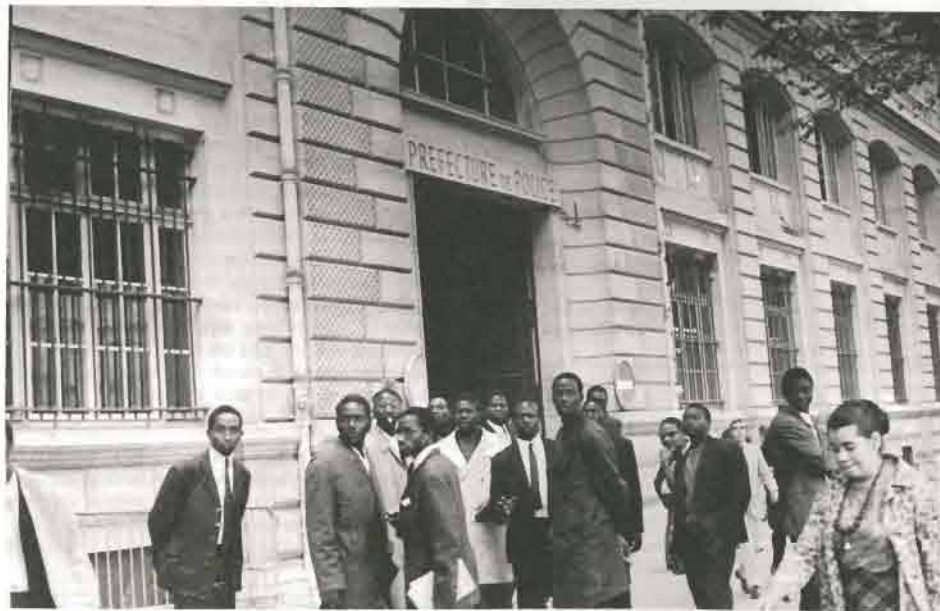


photo : élite kajon

la police : protection ou menace ?

lui. Tous ceux qui contribuent à cet oubli et à la banalisation du plus grand crime contre l'humanité portent une effrayante responsabilité. **Théo SAINT-JEAN.**

la protestation ne suffit pas

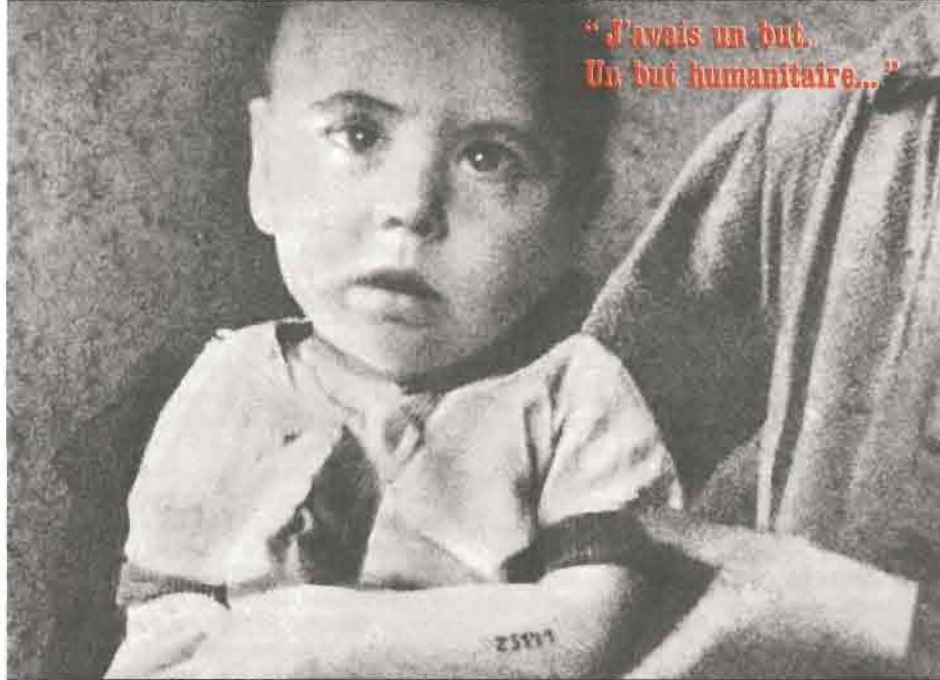
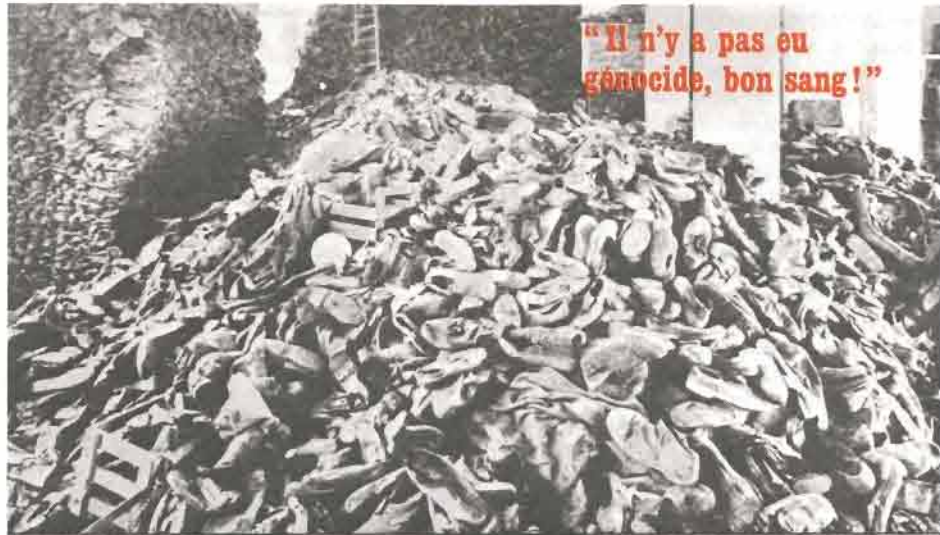
L'interview de Darquier de Pellepoix, ex-commissaire général aux questions juives, dans l'Express du 28 octobre et le passage à la télévision d'un film relatant les états d'âme d'« Eva Hitler, née Braun » ont porté cette réalité à un stade nouveau, non qu'il s'agisse là de faits radicalement nouveaux, mais par l'étendue des protestations qui ont suivi, et leur qualité.

Ainsi donc, l'Express décidait de donner pour la première fois depuis la guerre, une tribune au responsable direct de l'extermination de plus de 75 000 juifs de France. Comme on pouvait s'en douter, ce criminel en grand, qui n'a jamais payé ses monstruosité, s'en est servi pour étaler sur seize pages la plus grande densité de calomnies antisémites qu'il ait été permis de lire dans un journal français depuis la libération. La forme de l'interview, choisie par l'Express, les phrases de Darquier, systématiquement reprises en exergue de chaque page, empêchaient qu'on puisse montrer l'étendue des mensonges proférés par ce fossile de la *solution finale*. Malgré la vigueur des questions posées par le journaliste, qui ne permettent pas de douter de sa bonne foi, ceux qui n'ont pas connu cette période, ceux que la suppression de la commémoration du huit mai et les appels à l'oubli ont privé d'une information objective n'auront pas d'éléments autres que passionnels pour contredire les abominations du fonctionnaire vichyste. Mais cette fois, une double et courageuse intervention de Mme Simone Veil, ministre de la Santé, a permis qu'à propos du « scoop » de l'Express comme de l'Eva Braun télévisée, l'opinion se ressaisisse. Chacun en a parlé, semblant découvrir un problème que nous dénonçons depuis des mois. Très justement, le ministre de la Santé a relié cette affaire au développement préoccupant de tous les racismes dans notre pays.

Mais alors, que se passe-t-il ? Qu'un ministre ouvre la bouche et la fanfare de la grande presse tonne. Qu'il se taise et l'on revient à la musique de chambre... ou au point d'orgue ! Qu'on aimerait voir le gouvernement donner plus souvent de la France un visage plus digne face à la montée tragique du racisme. Malheureusement, Mme Simone Veil elle-même reste le ministre de la Famille dans une France où l'on interdit les mariages avec des étrangers, où la réunion des familles est devenue impossible pour des centaines de milliers de travailleurs, le ministre d'un gouvernement qui promulgue, sous forme de circulaires, une législation d'apartheid contre les travailleurs immigrés, qui laisse se reconstituer des mouvements racistes dissous comme **Jeune Nation**, qui laisse courir les criminels racistes et néonazis, etc...

Ici comme ailleurs, la protestation ne suffit pas ! **Théo SAINT-JEAN**

Le map est intervenu auprès de l'Express qui a publié une mise au point signée de Pierre Paraf, d'Albert Lévy et d'Alfred Kastler. Albert Lévy a également participé à l'émission « Le téléphone sonne », à France-Inter, en face de Jean-François Revel, directeur de l'Express. Plainte a été portée contre Darquier de Pellepoix et tous complices.



■ en direct ■

il fait froid dans les paradis de l'apartheid

Soweto ? Un paradis ! C'est une brochure diffusée dans des municipalités françaises par l'ambassade d'Afrique du Sud en France qui l'affirme. Sikosé Mji, une jeune étudiante de Soweto en exil, rétablit, ici, la vérité.

Comment peut-on faire l'apologie de l'apartheid et d'une de ses plus monstrueuses créations : Soweto ? c'est pourtant l'entreprise révoltante à laquelle s'est livrée l'Ambassade d'Afrique du Sud dans une brochure largement diffusée, notamment auprès des municipalités, qui tend à présenter le ghetto noir de Johannesburg comme un petit paradis.

Je ne m'attarderai pas sur le mensonge qui consiste à dire qu'il y a plusieurs cinémas à Soweto (le seul qui existe pour cette agglomération d'un million de personnes s'appelle **Eyethu**, ce qui signifie « *le nôtre* » !). Faut-il également relever que la moitié des habitants n'ont pas l'eau courante, tandis que l'autre moitié doit se contenter d'eau froide, que la plus grande partie d'entre nous doit faire la queue pour accéder à l'unique water de tout le bloc d'habitation. On est bien loin de ce que prétend cette brochure.

Ce qui m'étonne le plus dans cette plaquette est la mention de nombreux équipements luxueux, comme par exemple un théâtre à ciel ouvert, dont je n'ai même jamais entendu parler, en dépit du fait que je sois née et que j'aie passé toute ma jeunesse à Soweto. A aucun moment ne sont évoquées les conditions de vie quotidiennes sciemment imposées par le régime d'apartheid aux habitants du plus grand ghetto d'Afrique.

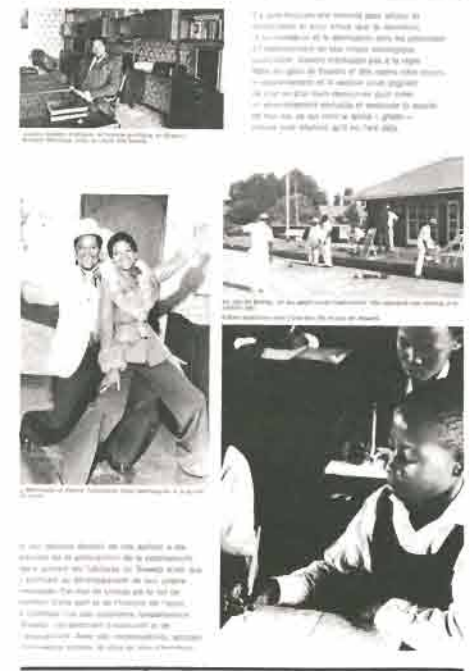
misère et malnutrition

Les baraques de 50 m² que le gouvernement sud-africain réserve à chaque famille correspondent à la surface d'un studio, en France. Or doivent y vivre en moyenne huit personnes. La brochure ne montre pas l'intérieur de ces « *logements* », et pour cause : ils ne contiennent ni salle de bain, ni toilettes, ni chambres. Les toilettes à l'extérieur, sont au minimum partagées par deux familles. Les

locataires ont la charge de terminer le logement qui leur est dévolu, quoiqu'ils ne puissent en aucun cas en faire l'acquisition. Crépir les murs, mettre un plafond, aménager les fenêtres, tout cela est à la charge de l'occupant. Par contre, il est interdit d'adjointer une salle de bains où tout autre commodité : « *Les indigènes n'ont pas besoin de salle de bain !* » Dans ces conditions, rien d'étonnant à ce que la tuberculose et la malnutrition sévissent à Soweto. Les salaires de misère des ouvriers noirs en Afrique du Sud rendent aussi difficile d'y remédier que d'aménager correctement sa maison.

La brochure présente en outre les quelques villas du quartier de Dube dans lesquelles on

la propagande



nous permet d'entrer. Comme aucune explication n'est donnée, il peut sembler au lecteur que tout citoyen noir de l'Afrique du Sud peut espérer connaître de telles conditions de vie.

Quels sont les faits ? Durant les années 30, la municipalité de Johannesburg commença à construire des baraques dans la zone sud-ouest de la ville dans le but de contrôler la croissance de la population africaine de cette région en pleine révolution industrielle. Les Noirs devaient s'y installer afin de ne pas se mêler aux Blancs. Une partie d'entre-eux, déjà installés à « *Sophia-Town* », formaient une « *tache noire* » au sein de la ville blanche. On entreprit donc de les déplacer. Mais pour calmer leur colère, le gouvernement leur octroya des concessions de 90 ans, réduites à 30 ans dès que l'opération eut pris fin et que « *Sophia-Town* » enfin débarrassé de ce chancre, soit devenu un honnête quartier blanc sous le nom de... « *Triumpf* » !

cages à lapin

En 1967, une nouvelle législation fut introduite, abolissant la concession de 30 ans et faisant entrer les habitants de Dube dans le droit commun, c'est-à-dire, les transformant en locataires comme les autres. En raison du tarif élevé des loyers, le plus grand nombre des villas a dû être réaménagé pour loger une famille par pièce. Ainsi, même la pièce dans laquelle la brochure de l'Ambassade raciste nous permet d'entrer est une espèce en voie de disparition, laminée, comme le reste, par le régime de l'apartheid qui tend à réduire peu à peu les rares signes de bien être dans l'habitat à la « *cage à lapin* » de rigueur à Soweto.

Sikosé MJI
Étudiante de Soweto en exil.

la réalité



importante mobilisation autour de russel means

Jeté en prison le 27 juillet dernier (voir **droit et liberté** Oct. 78) Russell Means avait aussitôt entamé une grève de la faim qui nécessita, au bout de 35 jours, son hospitalisation pendant 10 jours. Il dut cesser cette grève lorsque les autorités ordonnèrent de le nourrir de force.

Une manifestation massive pour demander sa libération se déroula le 16 septembre devant la prison de Sioux Falls, Sud-Dakota, où il est incarcéré. William Kuntzler, Harry Belafonte, Marlon Brando et des leaders de l'American Indian Movement (A.I.M.) ont pris la parole au cours de cette manifestation.

De nombreuses organisations nationales et internationales se sont mobilisées pour obtenir la libération de Russell Means. La Southern Christian Leadership Conference (S.C.L.C.) créée par Martin Luther King, par exemple, a voté à l'unanimité une demande de libération du leader Indien lors de sa récente Convention nationale.

Robert PAC

en angleterre : un café interdit aux français

La scène se passe dans une petite ville du Sussex, en Angleterre. Le propriétaire d'un salon de thé n'aime pas les Français. Sur la porte de son établissement, il accroche donc une pancarte sur laquelle on lit : « *Interdit aux Français* ». Cette initiative a eu l'air de plaire au **National Front** puisque plusieurs de ses militants ont contacté le propriétaire xénophobe afin de lui proposer leurs services en cas de besoin. En effet, il est de bon ton au **National Front** de manifester des sentiments anti-français. Qu'en pensent leurs homologues du **Front National** de Jean-Marie Le Pen dont les étroites relations avec le **National Front** sont connues de tous.



zimbawé : la ruse et le sang

Déségrégation raciale en Rhodésie ? Le moins que l'on puisse dire, c'est que les décisions prises « dans ce sens » par le gouvernement raciste de Smith n'ont pas fait dans le monde l'effet d'une bombe.

Les écoles seront indifféremment ouvertes aux Noirs et aux Blancs mais... il y en aura de trois sortes : écoles à frais, élevés à frais moyens, sans frais. Même principe pour la santé où les Noirs pourront avoir accès à tous les hôpitaux... pourvu qu'ils supportent les frais. Et comme si ces précautions n'étaient pas encore suffisantes, dans un pays où le revenu moyen d'un Noir est de 11 fois inférieur à celui d'un Blanc, on maintient pour ceux qui le désiraient, des établissements « communautaires » où l'on pourra se retrouver entre soi. Théoriquement, l'accès à la propriété privée de la terre est enfin ouvert aux Noirs sur l'ensemble du territoire. Encore faut-il que ces terres soient à vendre et qu'on ait de quoi les racheter. Les 240.000 Blancs possèdent 50 % du territoire du Zimbabwe et il y a 6.000.000 d'Africains !

Ces décisions ont enthousiasmé l'évêque Muzorawa, caution « couleur locale » du régime raciste, et il s'est écrié en les apprenant : « *Je suis si heureux que je sauterais de joie au plafond* ». Le pauvre !

Le Front Patriotique, lui, ne s'y est pas trompé. Il continue la lutte difficile pour la libération. Et d'ailleurs, Smith, qui avait tenté de vaines manœuvres pour essayer de diviser le Front en demandant à rencontrer Joshua Nkomo, leader de la ZAPU, en a été pour ses frais.

Des centaines de militants de la ZAPU ont été arrêtés en septembre. De nombreux raids aériens sont organisés par les racistes contre les camps de réfugiés en Zambie, meurtriers. Pourtant, même la supériorité militaire des racistes commence à être douteuse depuis que le Front Patriotique a montré sa capacité à manier les armes antiaériennes. Il est chaque jour plus évident qu'on approche de la victoire des forces de libération.

Dans ces conditions, qu'il n'était pas sorcier de prévoir, la persistance criminelle dans le soutien au régime de Smith ne fait qu'ajouter aux souffrances d'un peuple qui aspire d'abord à connaître enfin la paix dans la justice. A quoi bon, en effet, inviter Smith aux U.S.A. alors que la poignée de Blancs qui le soutenait jusque-là commence à le lâcher ? Et que dire de ce document de l'O.N.U. qui révèle que, depuis 1968, 593 entreprises occidentales ont passé outre à l'embargo total décrété par l'O.N.U., 593 parmi lesquelles l'inévitable *Total*, que *droit et liberté* avait d'ailleurs déjà dénoncé pour ce fait ? Petits profits, grands crimes. Sans cette aide inespérée, depuis combien de temps le Zimbabwe serait-il libre, combien de vies auraient pu être épargnées ?

Racine Maiga.

Durant le mois d'octobre, l'armée raciste de Ian Smith est entrée profondément et à plusieurs reprises dans le territoire du Mozambique et de la Zambie. Bilan : des centaines et des centaines de morts dans les camps de réfugiés zimbawéens. A Lusaka, la capitale zambienne, un immense mouvement de solidarité spontanée s'est développé parmi la jeunesse. Par centaines, les jeunes sont accourus dans les hôpitaux pour donner leur sang. Tellement d'ailleurs que les possibilités de stockage ont été rapidement dépassées. De la part du gouvernement français, par contre, une condamnation platonique et confidentielle contraste avec les clameurs guerrières qui entourent naguères les régiments dépêchés en Afrique pour aider des pays amis contre les interventions étrangères. On ne peut s'empêcher de penser que le gouvernement serait mieux inspiré, s'il a vraiment le goût des batailles, d'apporter une aide aux pays de la ligne de front qui doivent subir les attaques incessantes des racistes. Quant à la « grande » presse, elle s'est faite toute discrète. Un mort tout noir, vous comprenez...

le commissaire de police ne veut rien entendre

Mohammed Bendahmane est Algérien. Il poursuit depuis plusieurs années de brillantes études en France. Or sa mère, restée à Tlemcen, souffre du cœur. Elle a 73 ans. Elle a besoin de soins. Le fils prend contact avec un hôpital parisien afin de lui faire subir un long traitement. Il obtient l'accord des autorités médicales. Immédiatement, il part chercher sa mère en Algérie. Lorsqu'ils débarquent à l'aéroport d'Orly, la police refuse à la mère l'entrée sur le territoire. Mohammed proteste. Sa mère est gravement malade. Elle git sur un brancard. Le commissaire de police ne veut rien entendre. « *La France a déjà beaucoup fait* », explique-t-il. Sans que le fils ne puisse rien faire, on emmène la mère vers une destination inconnue. Durant dix jours, dix interminables longues journées, Mohammed ne sait où se trouve sa mère. Est-elle encore en France ? Est-elle décédée ? Finalement, on la retrouve en Algérie. Son cœur est toujours malade.

guebwiller : silence, les immigrés !

Guebwiller est une ville du Haut-Rhin où 25 % de la population est composée de travailleurs immigrés. Une association d'animation culturelle, **Forum**, décide d'organiser dans la ville une semaine d'animation sur le thème : le Maghreb, coutumes, culture. Dans un premier temps, la commune à la tête de laquelle se trouve M.C. Haby, donne son accord et s'engage à mettre à la disposition de **Forum** plusieurs salles communales. Fort de cet engagement, **Forum** lance une campagne d'affichage et alerte la presse afin d'annoncer la manifestation. Or, cinq jours avant que celle-ci ne débute, la mairie retire son soutien et de fait contribue à l'interdiction du festival. De nombreuses associations, partis politiques et mouvements dont le mrap protestent contre

cette décision. Le maire dans une lettre adressée au mrap se justifie ainsi : « *Cette assemblée (N.D.R.L. : commission administrative) a acquis l'intime conviction qu'il s'agissait pour Forum ni plus ni moins que d'une manifestation philosopho-politique. Elle a estimé dans ces conditions qu'il ne lui paraissait pas possible, ni de cautionner, ni de patronner officiellement cette manifestation, dans laquelle la France aurait pu être prise à partie* ».

il faut, il est possible que les armes se taisent au liban

La situation libanaise illustre tragiquement les méfaits des diversions racistes. Des communautés entières, Libanais chrétiens, musulmans, Palestiniens, payent les unes après les autres une situation qui les dépasse largement. Ainsi que le déclarait le Conseil national du mrap, après avoir exprimé « *sa profonde indignation devant les bombardements meurtriers des quartiers Est de Beyrouth* » : « *On fait croire à l'opinion publique qu'il s'agit d'un antagonisme religieux ou ethnique alors que le fond du problème est politique et lié à l'ensemble des conflits du Proche-Orient* ».

M. Louis de Guiringaud, « *sentant sa fin prochaine* », a d'ailleurs rappelé, après s'être longtemps tu, le rôle de bouc-émissaire joué notamment par les milices fascistes de Camille Chamoun. Qui paye ? Le Liban tout entier dont la police est assurée par une puissance étrangère peu soucieuse de préserver les vies humaines, que ce soit dans les quartiers chrétiens ou dans les camps palestiniens comme Tall el Zatar. Tout le Liban qui s'habitue peu à peu à la haine, hors de toute raison. Pour ces hommes, ces femmes, ces enfants de toute confession qui meurent aujourd'hui sous les bombes et la mitraille, la solution n'est ni dans les mains des soldats syriens, ni dans celle des hystériques fascistes. Elle est dans la concorde entre les communautés, c'est-à-dire le retour à une démocratie qui ne craigne pas d'abolir d'anciens privilèges. Elle est surtout dans le règlement de l'interminable conflit du Proche-Orient qui permettra qu'enfin, les Palestiniens retrouvent le sol de leur

patrie et vivent en paix à côté d'Israël. Dans ces conditions, on comprend mal le véritable appel à la guerre de religion lancé par Le droit de vivre, organe de la LICA (Ligue Internationale contre l'Antisémitisme) dans un article intitulé : « *Si tous les chrétiens du monde s'unissaient, le Liban serait sauvé* ». Pas plus que l'on ne comprend sa présence, avec les repré-

sentants de la communauté juive, à la tête d'une manifestation dont on savait d'avance qu'elle comprendrait les philo-nazis du P.F.N., ce qui fut le cas. Les autorités religieuses chrétiennes, elles, ne s'y sont pas trompées. Et si elle ont réagi avec dignité devant les horribles massacres d'Aschrafié, elles n'ont pas cru nécessaire de lier leur sort à celui de Camille Chamoun et de ses amis du P.F.N.

le « racisme de la faim » une bonne affaire !

Le rapport de la banque mondiale annonce 800 000 000 de personnes vivant dans « *la pauvreté absolue* ». Comme cet organisme n'a pas l'habitude d'intégrer dans ses plans la lutte des peuples pour leur libération et qu'il fonde ses pronostics sur le maintien de l'« *ordre* » économique mondial actuel, il envisage, avec une certaine logique, la persistance de cet

état de fait pour les décennies à venir.

La firme multinationale Nestlé en a rapidement pris acte. La faim dans le monde ? Une bonne affaire. Sans aucune pudeur, elle spéculé sur l'injustice et la misère qu'entraînent ses profits et ceux des autres firmes transnationales pour... augmenter ses profits !



Nourrir quatre milliards d'hommes.

La tâche est gigantesque. Elle n'est soluble qu'en étroite collaboration entre tous ceux qui sont appelés à y contribuer.

Parmi eux, l'industrie alimentaire — ses produits doivent s'adapter aux besoins alimentaires des diverses régions du globe;

— ils doivent en outre correspondre aux goûts variés des populations;

— l'enfant a besoin d'autres aliments que les adultes;

— le climat, les traditions, la religion peuvent influencer la façon des peuples de se nourrir; il s'agit d'en tenir compte;

— dans la mesure du possible, les aliments doivent être

produits à partir de matières premières disponibles sur place;

— les conditions écologiques exigent des emballages appropriés.

Une tâche fascinante! Elle fascine aussi Nestlé, société fondée en 1866.

Nestlé

à la permanence du mrp

Quotidieneté du racisme. La permanence juridique du mrp offre à cet égard un véritable microcosme des discriminations et des humiliations de tous ordres dont sont aujourd'hui victimes un nombre croissant de personnes.

Il y a des problèmes qui viennent à la suite d'une mobilisation d'antiracistes scandalisés par une discrimination. Ainsi, la C.F.D.T. du centre de tri des PTT d'Issy-les-Moulineaux nous contacte-t-elle après la diffusion par le service social du centre d'offres de logement raciste. L'offre vient d'un organisme dépendant du ministère des P.T.T., l'A.N.A.A.P., qui n'a pas cru nécessaire de la rejeter malgré la loi de 1972 et l'importante proportion d'Antillais dans le service public.

Mais la plupart de ces affaires sont des cas individuels. B..., d'origine algérienne vient d'épouser une jeune française. Les parents de la jeune fille en ont pris prétexte pour la déshériter. Que faire ?

A... est étudiant. Nord-Africain, il doit justifier d'une somme de 8.000 F sur son compte en banque pour pouvoir s'inscrire en faculté. Sa famille est fortunée et son compte comporte même une somme plus importante. La préfecture trouve cela louche. Il lui faut maintenant un certificat pour prouver qu'il s'agit d'argent honnête !

N... est Mauritanien. Dans l'autobus, un homme s'approche et commence à lui caresser les cuisses d'une manière pour le moins ambiguë. Le jeune Africain proteste et s'entend répondre par son entreprenant compagnon de route : « Vous n'êtes pas civilisé ! ». Les choses se gâtent. Courte altercation. La police arrive et emmène tout le monde. Malheur ! Le voyageur indiscret se révèle être brigadier de police. M... devra passer la nuit au poste sous les habituels quolibets. On ne le relâche qu'après lui avoir imposé de demander pardon à tous les policiers présents. Quelques jours plus tard il est convoqué. Une plainte a été déposée contre lui par le brigadier !

D'autres affaires suivent leur cours. On refusait à Osman Dinç, jeune artiste turc, d'épouser une française (cf droit et liberté n° 371 p. 8). A la suite des diverses interventions du mrp, on nous envoie le résultat d'une question écrite au Parlement. La réponse ministérielle vaut son pesant de racisme : « Le ressortissant étranger dont le cas est évoqué a été autorisé à séjourner en France de 1971 à 1975 en qualité d'étudiant et n'a pas sollicité l'autorisation d'épouser sa compagne pendant cette période. Il ne l'a fait que le 2 septembre 1977 alors que, revenu sur notre territoire en simple touriste, il ne pouvait être admis à y résider en raison de la suspension de l'immigration et compte tenu du fait que le gouvernement n'entend pas favoriser l'établissement définitif dans notre pays d'étudiants étrangers qui ont terminé leurs études. Dans ces conditions, la demande d'autorisation de mariage n'émanant pas d'un étranger résidant en France ne pouvait être prise en considération ». On sait que l'arbitraire le plus absolu règne en la matière, y compris pour les étrangers « résidant en France ».

On s'étonne tout de même que l'État trouve normal de déterminer la date du mariage des gens. Et l'on apprend avec stupeur qu'il est désormais impossible pour une personne de nationalité française d'épouser un ou une étranger (ère) qui ne réside pas en permanence sur le territoire de la République. Odieux !

droit et liberté financé par Israël ?

Al Destour, une revue arabe paraissant à Londres, a consacré l'été dernier un article à la collaboration de notre ami Saladin dans droit et liberté. On y lit notamment : « Cette revue (droit et liberté) se présente comme un

moyen d'information et une tribune pour tous ceux qui veulent lutter contre le racisme. Il n'est pas dans notre intention de diffamer le jeune Algérien (Saladin) parce qu'il collabore avec le mrp. Mais il est nécessaire de rappeler que maintes sources européennes et israéliennes ont affirmé que l'État israélien aide et finance régulièrement toutes les organisations luttant contre l'antisémitisme ».

Faut-il se féliciter de voir ainsi reconnue l'action du mrp contre

l'antisémitisme ? Doit-on se plaindre que l'intransigeance du mouvement dans sa lutte contre tous les racismes éloigne de lui des fonds qu'il semble pourtant si aisé d'obtenir ? Au fond, le fait de n'être les agent ni du K.G.B., ni de la C.I.A., ni d'Israël, ni de l'Irak, ni du gouvernement français, ni d'aucun parti politique nous vaut d'avoir parmi nous François, Rachel, Slimane et Mamadou, des lecteurs du Talmud, des disciples du Christ, des adeptes du Coran, des militants marxistes, et bien d'autres encore. N'en déplaise à Al Destour, tous ensemble, son article nous aura bien fait rire.

solidarité antiraciste pour les enfants de laïd sebaï

A la suite de l'assassinat de Laïd Sébaï, le 2 décembre dernier au siège de l'Amicale des Algériens en Europe à Paris, le mrp a ouvert une collecte en faveur de son épouse et de ses 5 enfants, sans ressources.

Un premier versement de 1 000 F a été effectué au moment des obsèques à Alger et une somme de 3 500 F vient d'être à nouveau envoyée grâce à la solidarité de nombreux amis.

Cependant Mme Sébaï, qui vit actuellement dans un douar, souhaite, selon le projet de son mari, faire construire une maison à proximité d'un centre scolaire que pourraient fréquenter ses enfants. Les autorités locales algériennes lui apportent leur appui.

Pour l'aider, dans la prochaine période, une nouvelle collecte est lancée à l'initiative de l'Association France-Algérie en vue de recueillir au moins 50 000 F.

Le mrp s'associe à cet appel et invite les antiracistes à y répondre en lui adressant leurs dons.

Noël aux sports d'hiver :

Pour les enfants de 8 à 15 ans : **Praz-sur-Arly** (Haute-Savoie), dans un chalet très confortable à 200 m des pistes (tous niveaux).

Pour les enfants de 6 à 13 ans : dans les **Vosges**, maison confortable et bien équipée, en plein cœur de la forêt vosgienne. Activités de plein air, jeux, veillées, détente, dans une atmosphère familiale.

Séjours organisés par la Commission Centrale de l'Enfance.

(14, rue du Paradis, 75010 Paris, Bt. C, troisième étage, Tél. 770.90.47/48)

en bref

■ S'appuyant sur un décret de loi, entré en vigueur le 12 avril 1939, le ministère de l'Intérieur a dissous l'association de solidarité des travailleurs maliens en France (S.T.M.F.).

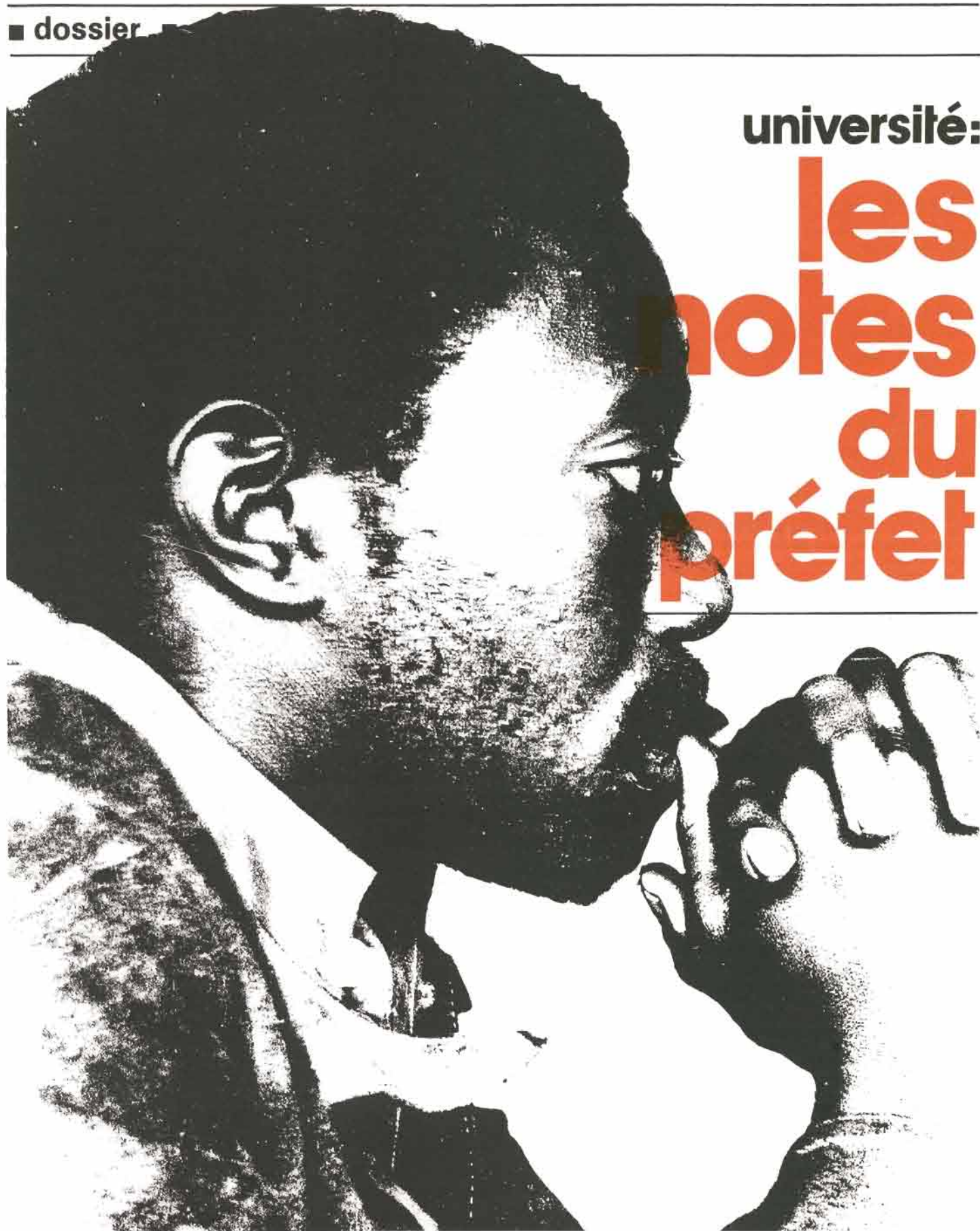
■ Le tribunal fédéral des États-Unis a accepté qu'un ancien gardien d'un camp de concentration nazi obtienne la citoyenneté américaine. L'American Jewish Congress a protesté auprès du département à la justice qui a décidé de faire appel.

■ Deux attentats à la bombe ont été perpétrés à Berlin-Ouest. Le premier visait le centre communautaire juif, le second un magasin appartenant à un juif. D'autre part, à Mark Heidenfeks, en Bavière, des inscriptions « Hitler est ressuscité », « longue vie à Adolf Hitler » sont apparues sur les murs d'une école secondaire.

■ L'Afrique du Sud et la Rhodésie ne pourront plus désormais participer aux compétitions officielles de basket-ball. Ainsi en a décidé la Fédération internationale de cette discipline sportive.

■ Un ouvrier malien, **Ousmane Ba**, travaillant et résidant en France, est menacé d'expulsion par le ministre de l'Intérieur. Un comité de soutien a été créé à l'initiative de plusieurs partis et mouvements de gauche afin qu'il obtienne l'asile politique dans notre pays.

■ Lu dans le journal « Votre Maison » : « Nous l'avons déjà assez stigmatisé ce Français métissé de Suisse (et on sait combien on doit se méfier de l'intelligence dévoyée des métis, comme trop souvent de celle des chiens bâtards) ». Il s'agit de l'architecte Le Corbusier. Sans commentaire.



université:

les notes du préfet

puis-je étudier monsieur le commissaire ?

Une déclaration d'Alice Saunier-Seïté contre les étudiants du Tiers-Monde ; une circulaire du ministre de l'Intérieur pour réduire leur admission dans les facultés françaises. La toge et la matraque unis pour une même politique : le départ des étudiants étrangers de notre pays accusés d'être responsables des difficultés budgétaires que connaît l'Université.

« Aboutir à une diminution du nombre d'étudiants étrangers », améliorer « la qualité du recrutement ». La circulaire du ministre de l'Intérieur (1) ne s'embarrasse d'aucune circonscription. Elle a le mérite de la franchise : il y a paraît-il, trop d'étudiants étrangers en France. Elle annonce les choses froidement, clairement : il faut empêcher la venue de nouveaux étudiants du tiers-monde. Elle est brutale comme un coup de matraque. Dans le cas présent, ce sont les étudiants étrangers qu'on frappe, c'est l'Université qu'on mutile, c'est le rayonnement culturel de la France qu'on plonge dans le noir.

Cette année encore, l'angoisse a été, est le compagnon des mauvais jours des étudiants étrangers. Angoisse devant le racisme latent, le mépris affiché par l'administration qui multiplie les brimades dans les cités universitaires. Angoisse devant les innombrables démarches à effectuer auprès de la Préfecture afin d'obtenir le renouvellement de la carte de séjour sans laquelle il est vain d'espérer poursuivre des études. Angoisse enfin d'être expulsé en cours de cycle universitaire avant le terme normal des études.

La circulaire Bonnet précise en effet que les étudiants étrangers qui renouvellent leur carte de séjour sont tenus de produire les trois justifications suivantes : 1.) attestation de préinscription. 2.) attestation d'inscription provisoire. 3.) attestation de ressources d'un montant au moins égal aux bourses accordées par le gouvernement français.

un policier m'a demandé

Parce qu'elle ne remplit pas la troisième condition, une jeune étudiante algérienne inscrite en troisième année de sociologie (1^{re} année du deuxième cycle) sera sans doute refoulée alors que ses professeurs louent le sérieux de son travail (2).

« Je suis allée, explique-t-elle, à la Préfecture pour faire renouveler ma carte de séjour. Un policier m'a demandé un relevé bancaire. Il m'a indiqué qu'étant inscrite en deuxième cycle je devais posséder sur mon compte en banque une somme globale de 12.000 F. Somme que je ne possède pas. Il faut savoir que le Gouvernement algérien autorise la sortie maximum de 500 F par mois. Dans le meilleur des cas donc la somme dont je pourrais

théoriquement disposer ne devrait pas dépasser 6.000 F ».

Elle n'est pas la seule dans ce cas. Une de ses amies connaît des problèmes identiques. On lui a réclamé une attestation de ressources d'un montant de 8.000 F. Elle est, il est vrai, en premier cycle. Pour les étrangers du troisième cycle la carte de séjour est renouvelée seulement si l'étudiant peut prouver qu'il possède 15.000 F en banque.

« Il y a énormément d'étudiants étrangers

qui seront dans l'impossibilité de présenter une attestation de ressources, nous a déclaré un animateur de l'Union Nationale de la Jeunesse Algérienne (U.N.J.A.). Or les étudiants étrangers n'ont pas le droit de travailler. Jusqu'à présent, ils pouvaient être pris en charge par une famille française ou un travailleur immigré. Avec la circulaire Bonnet cela sera inutile. Ou voulez-vous que ces gens trouvent l'argent nécessaire qui correspond à plusieurs mois de salaire d'un travailleur ? ».

Une jeune étudiante algérienne témoigne : « J'ai fait ma demande de préinscription auprès du Centre Culturel français d'Alger. J'ai eu un avis favorable. Je me suis adressée alors au consulat français pour obtenir un visa de long séjour. On m'a répondu qu'il existait des accords entre l'Algérie et la France qui me permettaient d'en être dispensée. Je suis donc venue en France. Je me suis inscrite à Vincennes. Ensuite je suis allée à la Préfecture avec un certificat de prise en charge signé par une famille française pour obtenir une carte de séjour. On m'a alors dit qu'il manquait l'attestation bancaire de 8.000 F et que par voie de conséquence je ne pourrais pas avoir de carte de séjour. A mon départ d'Algérie personne ne m'avait parlé de cette attestation bancaire. J'aurais pris mes dispositions ».

Le 23 octobre dernier, cette jeune étudiante n'a pu s'asseoir dans l'amphithéâtre de son Université. Elle est menacée d'expulsion. Son visa touristique se termine le 4 novembre.

ces étrangers qui étudient en France

A la rentrée universitaire 1977-78, l'effectif (1) des étudiants inscrits dans les facultés françaises s'élevait à 104.710 ce qui représente 12,5 % de la population universitaire totale (838.000). On ne dispose pas encore, pour cette période, de statistiques précises sur la répartition par nationalité et selon les disciplines. En revanche pour l'année scolaire 1976-77 ces chiffres sont connus. Il y avait à ce moment là 96.400 étudiants étrangers. Les étudiants originaires du continent africain étaient les plus nombreux : 44.890 soit 46,6 % de l'ensemble. Ce sont eux qu'Alice Saunier-Seïté visait quand elle parlait du « trop-plein du Tiers-Monde dans les Universités françaises ».

56 % des étudiants africains (25.141) venaient des trois pays du Maghreb (Maroc : 9.494 - Tunisie : 8.677 - Algérie : 6.970).

Les étudiants d'Afrique Noire les plus nombreux étaient les Camerounais (2.599, 5,8 %) et les Ivoiriens (2.386, 5,3 %).

On comptait 18.686 (19,4 %) étudiants venant des pays d'Asie. Les plus représentés étaient les Libanais (5.309, 28,4 %) et les Iraniens.

Les pays d'Europe fournissaient 18,2 % de la population étudiante étrangère (17.507 personnes). Les Grecs venaient en tête (3.302, 18,9 %) suivis des Espagnols (2.340), des Allemands de l'Ouest (2.092) et des Britanniques (2.004). Les étudiants originaires des pays d'Amérique étaient au nombre de 10.780 (11,2 %) dont 3.702 venant des États-Unis et 1.328 du Brésil.

En ce qui concerne la répartition par discipline, on constate que 39 % des étudiants étrangers sont inscrits en lettres et sciences humaines (59 % pour les étudiants étrangers européens), 17,8 % en Sciences exactes, 11,7 % en Droit, 10,4 % en Sciences économiques, 15,4 % en Médecine, chirurgie dentaire et Pharmacie, 3 % dans les filières pluridisciplinaires et 2,7 % dans les I.U.T.

Selon les statistiques du ministère des Universités 21,6 % des étudiants étrangers suivent des études dans le troisième cycle alors que ce pourcentage est de 17 % parmi les étudiants français.

La répartition géographique montre que 51 % (49.123) des étudiants étrangers se trouvaient dans la région parisienne (Paris, Créteil, Versailles). Ensuite venaient Grenoble (5 %, 4.717), Toulouse, Montpellier, Aix-Marseille et Lyon. Les Universités qui accueillent moins de 1 % de la population des étudiants étrangers étaient Limoges, Clermont, Rouen, Dijon, Poitiers et Amiens.

(1) Toutes les informations chiffrées données ici émanent du ministère des Universités.



photo : Jean-pierre Giovenco.

le 19 octobre : contre la « circulaire Bonnet »

La pratique montre que l'étudiant qui remplit les trois conditions dont nous avons parlé plus haut n'est pas assuré d'obtenir le renouvellement de sa carte de séjour. Celle-ci, en dernier ressort, est délivrée après consultation de ce que le ministre de l'Intérieur appelle le « fichier d'opposition ». Il existe donc au ministère de l'Intérieur ou au ministère des Universités (ce point n'a pu être élucidé) une liste rouge contenant les noms des étudiants étrangers qu'on estime devoir mettre sur la touche. Les questions que l'on peut se poser sont multiples. A quoi sert ce fichier ? Quels renseignements renferme-t-il ? Quelles polices l'alimentent ? Les opposants politiques sont-ils surveillés par la police ? Les ambassades, les gouvernements étrangers y ont-ils accès ?

Un responsable de l'Association des Étudiants Musulmans et Nord-Africains en France (A.E.M.N.A.F.) affirme que d'ores et déjà des cas troublants ont été signalés.

« Il y a à la fois sélection au niveau social, puisque dès que l'on juge que les ressources ne le permettent pas on interdit à l'étudiant d'étudier, et discrimination au niveau politique, commente Michel Lebreton, secrétaire de l'U.N.E.F. chargé des questions internationales. Les étudiants étrangers en France, connaissent les problèmes qui se posent aux étudiants français. En plus ils sont confrontés à des problèmes de racisme. Pour nous, les décisions de la circulaire du 17 décembre 1977 prolongent les mesures Stoléru concernant le « million » et l'interdiction de l'immigration familiale et témoignent de la volonté plus large de diminuer le nombre des étudiants en France. Alice Saunier-Seïté a déclaré il y a deux ans que notre pays comptait 350.000 faux étudiants ».

Selon certaines estimations 50 % des étudiants étrangers soit environ 50.000 person-

nes seraient à des titres divers concernés par la circulaire Bonnet.

« D'ores et déjà, des étudiants ont été expulsés (3) ajoute Michel Lebreton. Certains nous ont même demandé des renseignements sur les démarches à entreprendre pour aller s'inscrire dans les Universités... soviétiques ».

la matraque ou la toge

L'attestation de préinscription, l'inscription provisoire, l'attestation de ressources, le fichier d'opposition ne sont pas les seuls obstacles dressés par le gouvernement devant les étudiants étrangers. Pour ceux qui auraient l'effronterie de les éviter, de déjouer les pièges qu'on leur tend, le ministre de l'Intérieur a prévu la disposition suivante : « Un refus de séjour doit être opposé à l'étudiant étranger qui après un ou plusieurs échecs manifeste l'intention d'entreprendre des études dans une autre discipline ». Ainsi au mépris de toute considération pédagogique le ministre de l'Intérieur interdit toute possibilité de réorientation. « Tout est lié, explique un étudiant étranger. On a institué la préinscription. Cela signifie que désormais l'étudiant étranger doit s'inscrire dans telle ou telle discipline à partir de son pays d'origine. Dans ces conditions, il peut commettre des erreurs d'appréciation et s'apercevoir quelques mois plus tard, en France, que son choix n'était pas le bon, qu'il s'était trompé par manque d'information. Il ne pourra pas changer de discipline. La circulaire Bonnet dans son application maximaliste lui interdit ».

Une jeune étudiante éthiopienne l'a appris à

ses dépens. Inscrite à la faculté de Paris VII en histoire depuis la rentrée de 1974, elle a décidé de suivre des cours en administration économique et sociale (A.E.S.). Il ne s'agissait pas à proprement dit d'un changement de filière mais d'un complément d'études. Le cursus A.E.S. est en effet une des suites logiques du cursus de licence d'enseignement d'histoire. Or, à l'occasion du renouvellement de la carte de séjour, l'étudiante s'est vu signifier son refoulement au motif qu'elle avait changé de discipline et de ce fait violé un des points de la circulaire Bonnet. Or cette décision de la police a été prise alors que le Président de l'Université de Paris VII avait par lettre affirmé qu'il n'en était rien et que bien au contraire le cursus d'A.E.S. était compatible avec des études en histoire.

Le policier aurait-il plus de poids qu'un Président de faculté ?

L'examen attentif de la circulaire Bonnet montre que le ministère des Universités laisse désormais à la police le soin de déterminer, de contrôler, d'appliquer les nouveaux critères de sélection pour les étudiants étrangers. Laissera-t-on la matraque dicter ses ordres à la toge ? (4).

J.-P. GIOVENCO.

(1) La circulaire du ministre de l'Intérieur a été établie le 17 décembre 1977 en plein accord avec les Ministères des Affaires Étrangères, de la Coopération et le Secrétariat d'État aux Universités.

(2) De nombreux étudiants étrangers touchés par la circulaire Bonnet ont rendu visite à la permanence du mrsp, 120, rue Saint-Denis, 75002 Paris. Tél. 233.09.57.

(3) L'U.N.E.F. a créé un comité S.O.S. expulsion situé 25, rue Bouret, 75019 Paris (Tél. 209.02.50).

(4) Le mrsp, l'U.N.E.F. et le Comité de soutien aux étudiants étrangers ont organisé une conférence de presse au siège du mrsp le jeudi 19 octobre pour demander l'abrogation de la circulaire Bonnet et appelé à un rassemblement place du Panthéon, le mercredi 25 octobre.

des mesures racistes

Deux circulaires du ministère de l'Intérieur imposent désormais des conditions draconiennes à l'entrée et au maintien, dans l'enseignement supérieur, des étudiants étrangers.

La première des « lignes directrices » que le gouvernement a voulu donner à sa nouvelle politique vis à vis des étudiants étrangers en France est clairement indiquée tout au début de la circulaire du ministre de l'Intérieur n° 77-524 du 12 décembre 1977, dite « *circulaire Bonnet* » : « *Aboutir à une diminution des étudiants étrangers s'inscrivant en premier cycle de l'enseignement supérieur* ».

La seconde de ces directives, dans son flou artistique, indique bien le caractère discriminatoire de cette volonté : « *Améliorer la qualité du recrutement* ».

La « *circulaire Bonnet* » et la circulaire n° 78-213 du 30 mai 1978, qui la complète en ce qui concerne les élèves et les stagiaires en formation professionnelle, réorganisent en effet, de manière particulièrement discriminatoire et injuste, les conditions d'entrée, de séjour et de renouvellement du droit de séjour pour les étudiants étrangers en France.

contre les étudiants du tiers-monde

La première discrimination tient dans le champ d'extension de ces circulaires. Elles ne concernent pas les étudiants et élèves originaires de la C.E.E. et visent particulièrement, de ce fait, les étudiants originaires du Tiers-Monde, du moins ceux qui ne sont ni boursiers du gouvernement français ni d'une organisation internationale, ni résidents (titulaires d'une carte de séjour antérieure à la demande du statut d'étudiant).

Les liens particuliers qui lient la France aux pays de la C.E.E. sont évidemment la raison invoquée pour justifier cette situation. Mais on peut objecter que les liens existant entre la France et ses anciennes colonies, notamment en Afrique, les accords et les privilèges qui en résultent pouvaient être invoqués avec au moins autant de raison. Il n'en est rien. Si quatorze pays d'Afrique (Maroc, Algérie, Bénin, Congo, Côte d'Ivoire, Centrafrique, Gabon, Tchad, Haute-Volta, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Togo auxquels on ajoute... Andorre et Monaco !) font effectivement l'objet d'une distinction formelle, c'est purement fictif. Il s'agit purement et simplement d'un artifice pour ne pas violer trop effrontément les accords de libre circulation et d'établissement

existants entre ces pays et la France. Dans la réalité, les barrages sont les mêmes que pour ceux qui viennent d'autres pays non-européens.

pour obtenir le droit au séjour

Étudiants et élèves étrangers désireux de suivre en France des études supérieures, secondaires ou de formation professionnelle doivent produire à leur arrivée un visa consulaire de long séjour au titre d'étudiant, d'élève ou de stagiaire. Ce visa est soumis à quatre conditions :

- Une attestation de pré-inscription envoyée par l'Université en réponse à la demande d'inscription de l'étudiant, sur laquelle est porté l'avis du conseiller culturel de l'Ambassade de France dans le pays d'origine du requérant (sauf pour le troisième cycle).

- Un certificat de contrôle médical délivré par un médecin agréé par le consulat.

- Une attestation de ressources (attestation bancaire) d'un montant égal aux bourses délivrées par le gouvernement français (8 000 F pour le premier cycle, 12 000 pour le second cycle, 15 000 pour le troisième cycle).

- En outre, on indique qu'on consultera « *le fichier d'opposition* ».

Les étudiants ne relevant pas du ministère des Universités sont soumis aux mêmes formalités. Les élèves ou stagiaires mineurs doivent accompagner leur demande de visa d'une attestation de paiement des frais d'internat pour l'année scolaire.

Les originaires des seize pays cités plus haut ne sont pas astreints au visa de long séjour... mais une fois en France, ils doivent remplir les mêmes conditions que les autres et présenter exactement les mêmes pièces que celles qui sont exigées pour obtenir un visa de long séjour. Avec le handicap supplémentaire qu'un grand nombre d'entre eux ne connaissent pas au départ les conditions notamment financières qu'on exige d'eux une fois en France.

Munis de leur visa de long séjour, les étudiants étrangers obtiennent une carte de séjour temporaire, valable un an.

Les originaires des seize pays cités plus haut doivent, eux, se rendre à la préfecture, munis d'une attestation de pré-inscription (sauf pour les étudiants ne dépendant pas du ministère des Universités), d'une attestation d'inscription provisoire, d'une attestation de ressource d'un montant égal à une bourse entière du gouvernement français, d'une attestation de contrôle sanitaire. S'ils ne sont pas inscrits au « *fichier d'opposition* », ils obtiennent également leur carte de séjour d'un an (certificat de résidence pour les Algériens). Cette carte porte, à la rubrique « *profession* », la mention « *étudiant* » suivie de l'indication « *en séjour pour études* ». Elle ne permet pas d'obtenir une carte de travail.

Toute procédure de régularisation est théoriquement impossible, sauf pour les élèves ou stagiaires qui sont venus sans visa ou avec un visa de court séjour pour subir les épreuves d'un concours ou d'un examen, s'ils apportent la preuve qu'ils sont admis définitivement dans l'établissement où ils souhaitent s'inscrire.

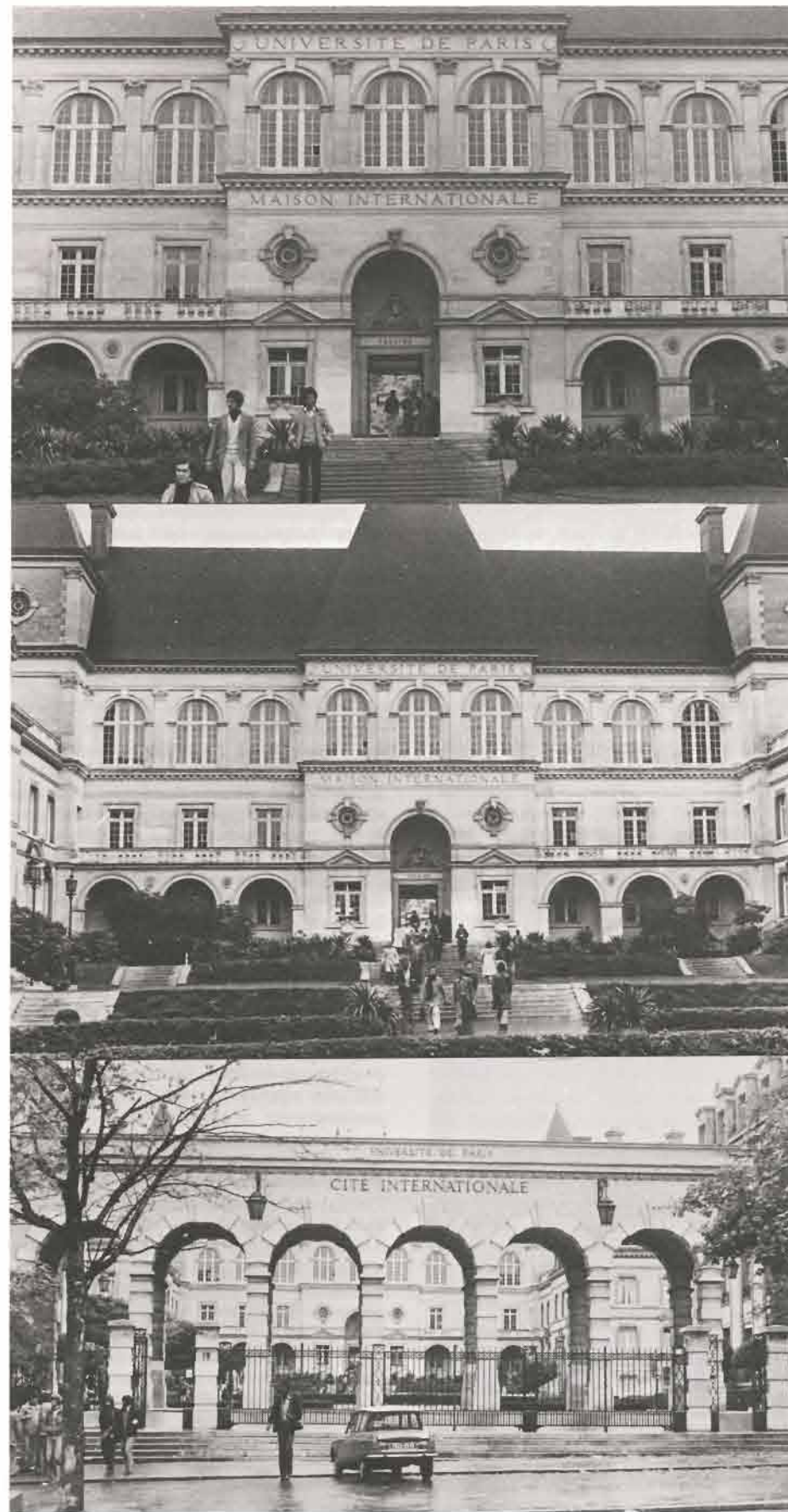
renouvellement du droit au séjour

Le renouvellement du séjour pour continuation d'études est, lui aussi, soumis à une série de conditions qui relèvent des autorités de police. L'étudiant, quelle que soit sa catégorie, doit fournir un certificat de réinscription et une nouvelle justification de ressources pour l'année qu'il commence.

Mais la préfecture peut lui refuser le séjour si elle juge que l'inscription est « *un prétexte pour se maintenir en France* », si l'étudiant a été amené à redoubler plus d'une fois dans le premier cycle, dans le cas d'un changement d'orientation. A la fin des études, le droit au séjour est retiré.

Il faut noter ici que la police s'arroge des compétences exorbitantes dans le domaine pédagogique. On refuse aux étrangers la « *règle des quatre-cinquième* » qui permet un second redoublement dans le premier cycle à un étudiant qui a obtenu les « *quatre-cinquième* » de ses unités de valeur. Il ne peut prétendre à aucune dérogation. La police est amenée à déterminer à quel moment elle juge qu'un étudiant a « *terminé* » ses études ; elle juge souverainement, et parfois contre les autorités universitaires, de la cohérence d'un cursus d'études.

On le voit, aux discriminations déjà existantes (comme l'interdiction de travailler faite aux étudiants étrangers), les nouvelles dispo-



chasser les étrangers, c'est porter atteinte à l'Université.

sitions en ajoutent de si nombreuses qu'effectivement, le gouvernement peut en espérer une importante diminution des étudiants étrangers, notamment originaires du Tiers-Monde. La préinscription, le recours au « *fichier d'opposition* » permettent un filtrage politique. L'attestation de ressources et la somme exorbitante qu'il faut capitaliser avant de pouvoir obtenir le séjour constitue un rigoureux barrage social. L'extension des compétences de la police, qui est désormais habilitée à donner un avis tout-puissant sur le cours des études d'un étudiant étranger, aggrave considérablement les obstacles pédagogiques déjà existants. Les autres articles de ce dossier montrent quelle volonté se cache derrière ces mesures de caractère raciste.

les accords bilatéraux piétinés

Mais sur le plan strictement juridique, plusieurs questions doivent être soulevées. Ces circulaires remettent en cause, en effet, les conventions bilatérales entre la France et l'Algérie (1968) et entre la France et les pays de l'Afrique francophone au sud du Sahara (1960-1975). Elles portent gravement atteinte à la libre circulation des personnes et au droit d'établissement qui, de plus en plus, ne semblent avoir de valeur que dans un sens.

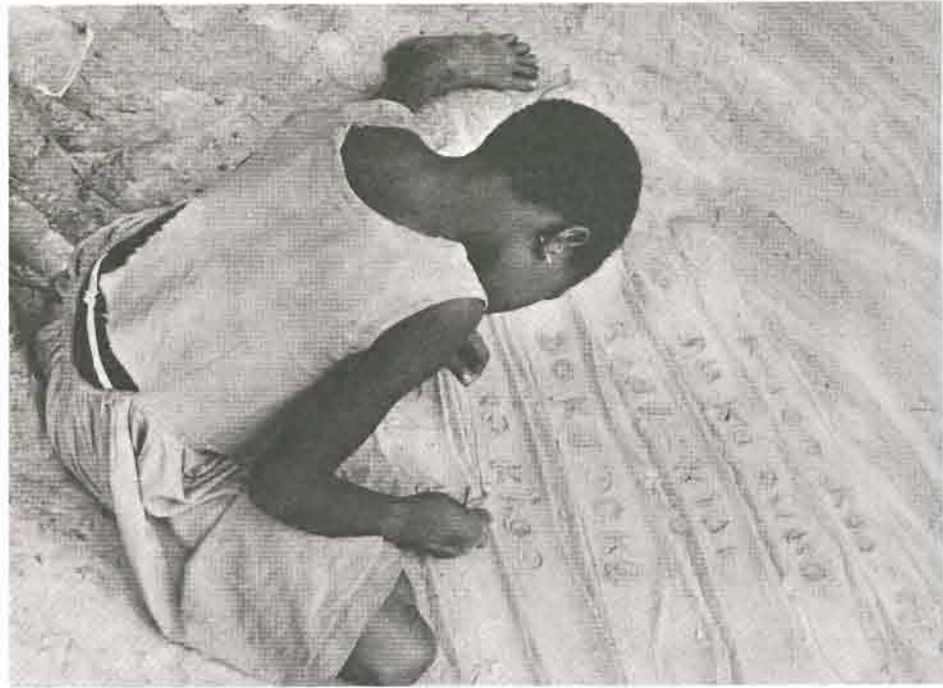
Ces circulaires du ministère de l'Intérieur, prises en accord avec les ministres des Affaires Étrangères et des Universités (fait assez rare pour un texte de cette nature) piétinent des engagements solennels pris par la France. Faut-il donc s'habituer à ce qu'en France, des documents purement administratifs remettent en cause des accords internationaux, comme si l'on se trouvait dans un pays de « non-droit » ? Ou bien le gouvernement craint-il que ses mesures racistes ne viennent en discussion au Parlement et que ne s'y manifeste au grand jour quelle nouvelle et grave atteinte il porte ainsi à l'hospitalité dont la Constitution et la tradition universitaire française lui font un devoir, quel nouveau coup il porte au rayonnement de la culture française ?

En attendant que le mouvement qui se dessine n'impose l'abrogation de ces mesures scandaleuses, les étudiants à qui l'on oppose les dispositions d'une des deux circulaires peuvent porter un recours gracieux auprès du ministre de l'Intérieur. Après un délai de quatre mois, dans le cas d'une réponse négative ou d'une absence de réponse, ils peuvent alors s'adresser au Tribunal administratif sur simple requête (référence de la décision et récépissé des PTT portant la date du recours gracieux) pour excès de pouvoir. Enfin, la permanence juridique gratuite du mrap est à leur disposition le mercredi de 17 heures à 19 heures, le samedi de 10 heures à midi et de 14 heures à 18 heures.

Elymane KANE

Responsable de la permanence juridique du mrap

défendez-vous
adressez-vous au mrap



d.r. après 100 ans d'« éducation » coloniale

tique d'éducation suivie par la France dans les territoires qu'elle administra jusque dans les années 60.

de l'air, avant tout, de l'air

Lors de la pénétration coloniale en Afrique, de nombreuses régions possédaient une infrastructure scolaire et universitaire. En 1906, les autorités coloniales décomptaient par exemple 25.000 élèves dans les médéras du Futa-Jalon, en Guinée. Le général d'Hauteville écrivait au président de la République, concernant l'Algérie : « Pour les deux millions deux cent mille habitants, on estimait à 2.000 le nombre des établissements d'enseignement primaire, secondaires et supérieur ». Et en 1850, le général Hoopf constatait : « Les études islamiques avant l'occupation étaient très développées. L'enseignement supérieur comprenait le droit et la jurisprudence, les mathématiques, l'astronomie, la géographie, l'histoire, la médecine, etc. L'enseignement secondaire et supérieur était également gratuit » (cf dl n° 156, juin 1956, p. 7). Les historiens estiment que l'Algérie était, en 1830, vraisemblablement plus alphabétisée que la France qui en faisait la conquête.

La colonisation entraîna la destruction de l'enseignement local sans proposer de solution de rechange. Le développement de l'enseignement est réduit au strict minimum. Albert Sarraut, ministre des Colonies, déclare en 1923 : « L'instruction a d'abord pour résultat d'améliorer la valeur de la production coloniale », et il y voit le moyen de « dresser (sic) les élites de collaborateurs qui comme agents techniques, contremaîtres, surveillants, employés ou commis de direction, suppléeront à l'insuffisance numérique des Européens ».

Le gouverneur Camille Guy, en 1922, s'insurge devant des programmes trop complets : « De l'air, avant tout, de l'air ! Les bons programmes ne s'obtiennent qu'en élagant, non en ajoutant. Enseignement du français, des sciences élémentaires, des travaux professionnels et enseignement technique approprié au milieu, c'est suffisant. » N'est-ce pas trop encore, comme le suggère, en 1931, Jules Brévié, gouverneur-général de l'AOF, lorsqu'il pose dans ces termes la question de l'éducation des sujets coloniaux : « Fallait-il les fermer (les écoles), comme d'aucun le conseillent ? Une solution aussi radicale, outre qu'elle n'était pas réalisable, aboutissait à abandonner à leur propre inspiration l'éducation de nos sujets, ou, ce qui serait plus dangereux, aux initiatives des adversaires de la colonisation ».

Le triste bilan de cette politique délibérée de décervelage est tragique. En 1954-55, dans l'unique Université de l'AOF (plus de 20.000.000 d'habitants), on compte... 407 étudiants ! Le Mali parvient au chiffre fabuleux de... 1147 élèves dans le secondaire, Européens compris. En 1956, 202 jeunes fil-

les guinéennes ont franchi la barre du primaire. Les taux de scolarisation dans les territoires français d'Afrique Noire oscillent entre 3 et 12 % lorsqu'arrivent les indépendances. Seul le Dahomey, *Quartier latin de l'Afrique*, bondit à 21 % ! Et il faut noter une progression considérable dans la période d'après-guerre par rapport à celle qui a précédé. En 1945, il n'y a pas un cadre autochtone ayant suivi des études supérieures exerçant en AOF. En 1960, le Mali indépendant se retrouve avec deux docteurs en médecine. L'Algérie est mieux dotée avec, en 1956, 300 étudiants musulmans dans le supérieur ; mais il est vrai qu'il y a, la même année, 4.700 étudiants algériens européens !

Les chiffres des originaires des colonies étudiant en France sont tout aussi édifiants.

C'est en 1949 que les premiers étudiants d'Afrique Équatoriale Française bénéficient de l'enseignement supérieur métropolitain. Ils sont en tout et pour tout 46 individus, chiffre qui culmine à 161 en 1956-57. L'AOF est plus favorisée avec deux étudiants en 29-30, puis cinq à nouveau, dix ans plus tard, 165 en 1949 pour atteindre le chiffre pharaonique de... 699 en 1956-57. L'Indochine ne dépasse les 500 étudiants en métropole qu'après 1950, mais il est vrai que l'Indépendance approche. Par contre, la Côte Française des Somalis, qui sera le dernier territoire colonial français d'Afrique continentale, traîne encore, en 1961, loin derrière les colonies devenues fraîchement indépendantes, avec 9 étudiants. On constate qu'il n'y a pas lieu, à l'époque, de parler de *trop plein*.

rare, subalternes, soumis

On le voit, la politique coloniale de l'éducation était marquée par la nécessité de la faire servir au maintien de la domination étrangère sur ces pays. Si l'on était contraint de former quelques cadres, il faudrait les faire rares, subalternes, soumis. La lutte des peuples pour leur libération renversa bien des calculs et l'avènement des indépendances, aussi précaires fussent-elles dans certains cas, entraîna une véritable explosion de l'éducation publique dans l'ancienne Afrique française. La faiblesse des infrastructures, notamment universitaires, le manque d'enseignants locaux au niveau supérieur devaient entraîner l'expatriation momentanée d'un grand nombre de jeunes, avides de savoir, et pour des raisons linguistiques et historiques évidentes, beaucoup choisissaient l'Université française !

Ce sont eux à qui l'on veut aujourd'hui faire payer, une fois de plus, le résultat d'une politique dont leurs aînés furent les victimes. C'est honteux !

Qu'on y regarde de près : la circulaire Bonnet, orientée comme on le sait par Mme Saunier-Seïté, vise très précisément à rétablir, autant que possible, les règles imposées par la colonisation. Tout d'abord, malthusia-

nisme. Le Tiers-Monde, et singulièrement l'Afrique, n'ont pas besoin de tant de cadres. La circulaire précise qu'il faut *diminuer le nombre d'étudiants étrangers*. Ensuite, *pas de cadres d'un haut niveau*. La barre monte au fur et à mesure qu'on avance dans les études. Un compte en banque de 8.000 F est nécessaire pour le premier cycle, pour le second cycle, on passe à 12.000 F, pour le troisième, 15.000 F. Les réorientations ou les compléments de formation deviennent impossibles. Cette politique coïncide d'ailleurs étroitement avec les propos du Président de la République, lors de l'émission Questionnaire, à TF1, le 16 octobre dernier. Si la France veut *gagner*, disait-il en substance, il faut qu'elle aille vers une économie à haut savoir. Ne pouvant plus être le centre, l'Europe doit être à la pointe d'un monde où les pays industrialisés seront en concurrence entre eux, laissant loin derrière un Tiers-Monde assurant les tâches subalternes dans une économie dépassée utilisant une main-d'œuvre sans qualification et à bon marché. Dans ce nouveau partage des tâches, qui est aussi un âge nouveau du partage inégal des ressources de la planète, à quoi bon des cadres à haut savoir outre-méditerranée ?

Enfin, le contrôle politique des étudiants étrangers, déjà bien amorcé par la collaboration des polices, la multiplication des pressions administratives, la peur due à un racisme entretenu, la dissolution systématique de leurs organisations, fait espérer que ne sortiront plus des Universités françaises des jeunes éveillés aux luttes pour la justice et l'indépendance nationale.

Que ces calculs, même si l'on partage les vues de ceux qui les font, que ces calculs sont à court terme ! Ne voit-on pas que l'on détourne un peu plus des peuples d'une amitié mutuellement profitable avec la France ? Ne se rend-on pas compte des atteintes ainsi portées à la culture française ? Croit-on que les

cadres qui rentreront dans leurs pays après avoir subi tant d'injustes avanies seront prêts à impulser dans leurs pays des relations profitables avec la France ? Et qui paiera ce gâchis ?

Une fois de plus, ce seront, d'abord, ceux qui en souffrent aujourd'hui, ces milliers d'étudiants étrangers menacés, montrés du doigt. Mais au-delà, ce sont aussi les Français dont on obscurcit stupidement l'avenir pour de petits calculs à courte-vue que balayeront bien vite l'ouragan de l'histoire et l'ardente espérance que mettent les peuples dans la paix et la coopération internationale.

le calcul le plus bas

Petits calculs, oui, car il en est un, dérisoire, méprisable, mais sur lequel on compte beaucoup, et qui est présent en filigrane derrière ces mesures : le racisme.

Étudiants, enseignants subissent eux aussi le poids de la crise. Ça n'est pas seulement le nombre des étudiants étrangers que l'on veut faire diminuer, c'est le nombre des étudiants tout court. Mme Saunier-Seïté ne déclarait-elle pas qu'il y a en France 350.000 faux-étudiants. Les menaces qui pèsent sur la faculté de Vincennes sont du même ordre, comme les restrictions budgétaires et les tentatives pour renforcer arbitrairement la sélection. Beaucoup d'étudiants français n'ont pas eux-même pour vivre et étudier les sommes qu'on demande aux étrangers. Les réductions budgétaires, le manque d'enseignants, la parcimonie avec laquelle sont distribuées les bourses sont dénoncés par les organisations syndicales concernées. N'est-il pas tentant, comme on le fait pour les travailleurs, de désigner dans les étrangers un bouc émissaire ?

Le niveau n'est pas bon ? N'allez pas chercher du côté du manque de moyens : c'est la faute aux étrangers. Les étudiants trop nombreux dans les classes ? Aux étrangers, c'est la faute. Les places rares dans les cités ? Haro sur le baudet !

La circulaire Bonnet et l'ensemble des mesures gouvernementales concernant les étudiants étrangers sont un nouveau coup-bas contre les peuples longtemps soumis à la férule coloniale de la France officielle et qui luttent difficilement pour promouvoir le développement et la justice dans l'indépendance. C'est un coup bas porté au rayonnement de la culture française dans le monde. Ce sont d'indignes persécutions contre des jeunes qui porteront demain une part de l'avenir de l'humanité. Elles devraient réunir contre elles tous ceux que révolte le racisme, tous ceux pour qui l'amitié entre les peuples a une signification, tous ceux pour qui le mot de culture évoque autre chose que des règlements de police et des modes d'emploi pour une société tout entière soumise aux lois inhumaines du profit.

Jean-Louis SAGOT-DUVAUROUX.

décervelage rétro-colonial

La circulaire Bonnet est claire : Il faut diminuer le nombre des étudiants étrangers en France. Mais pour ceux qui n'auraient pas compris à quelle catégorie d'étrangers elle s'adresse prioritairement, Mme Saunier Seïté, ministre des Universités, précise que l'enseignement supérieur français ne peut plus être le trop plein du Tiers-Monde.

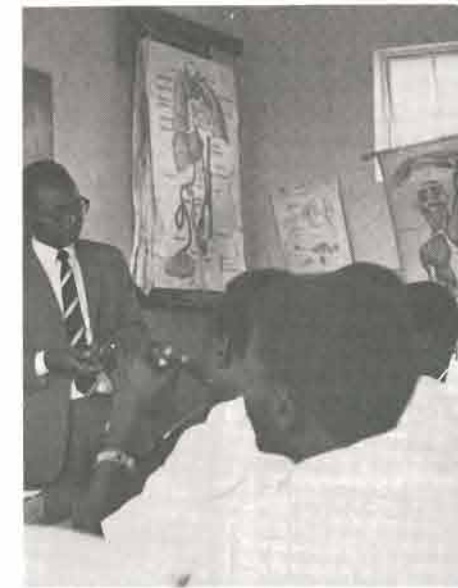
Pour la première fois dans l'histoire de l'Université française, le rayonnement qu'elle s'est acquise à l'étranger, le rôle *universel* que lui fixe pour but sa dénomination elle-même sont remis en cause et l'on présente l'attrait qu'elle exerce sur les intellectuels étrangers comme un handicap. On prend des mesures pour les en chasser ! Mais que l'on y regarde de plus près. Ces mesures, barrages financiers, règles draconiennes pour l'inscription et les possibilités de redoublement ou de réorientation, filtrage politique, jouent avant tout pour les étudiants du Tiers-Monde, d'ailleurs nommément désignés par le ministre des Universités. C'est pour eux qu'il sera particulièrement difficile de réunir la somme exorbitante exigée à l'inscription, c'est eux qui souffriront d'abord des res-

trictions concernant les redoublements, car ils viennent de pays où l'infrastructure culturelle (bibliothèques, théâtres, laboratoires, etc...) est souvent déficiente, ce sont eux que vise également le filtrage politique envisagé, car un Africain instruit n'est-il pas un « déstabilisateur » en puissance ?

Or, parmi les étudiant du Tiers-Monde qui se trouvent en France, l'immense majorité vient des anciennes colonies françaises, et principalement des anciennes colonies d'Afrique. Ils sont les premiers visés. Le fait mérite qu'on s'y arrête. Comment se fait-il en effet que près de 50.000 étudiants africains se trouvent aujourd'hui amenés à étudier en France ?

Pour le comprendre, il faut reprendre la poli-

d.r. apprendre : un droit !



d.r.

SOFDAL

8, Rue Maurice-Ténine
94260 FRESNES

Accessoires
Caravanes
Bateaux

Tél. 668 1048

ARTICLES - CADEAUX
MAROQUINERIE
SERVIETTES - PORTE-DOCUMENTS

GROS
1/2 GROS

MICHELER

Société Anonyme au Capital de 200.000 Francs

70, RUE DU TEMPLE, 75003 PARIS

Tél. : 887.72-11

CO-PLAY

Société à Responsabilité Limitée - Capital 100 000 F

PRÊT A PORTER SPORTSWEAR

28, rue du Roi-de-Sicile

75004 PARIS
Téléphone : 278-41-48

la plus grande exposition
du faubourg

76 - 78, faubourg Saint-Antoine - 75012 PARIS
Métro Ledru-Rollin (côté Charonne) Parking assuré

CATALOGUE SUR SIMPLE DEMANDE

Société du meuble

343-39-15 & 35-24 moderne style décoration

Case réservée à la
Société LOKETZ

PANTALONS
VESTES
BLOUSONS

SPORT
TRAVAIL
PLUIE

HOMMES
JEUNES-GENS
ENFANTS

S. BIR & C^{IE}

CAPITAL DE 270.000 FR\$

Tél : 272.12.95
272.29.98

312, Rue Saint-Martin
PARIS (3^e)

s. a. ROZENBLIT

Société Anonyme au Capital de 1.125 000 Francs

articles ménagers

BALAIS ET MANCHES POUR BALAIS

Téléphone (90) 82.10.18
82.34.40

Télex : Rozenbal 432769 F

106, 108, Avenue Monclar
Boîte Postale 206
84009 AVIGNON cedex

pleins feux ■ pleins feux ■ pleins feux ■ pleins feux ■ pleins feux ■

cinéma

blue collar

Le premier film de Paul Schrader (État-Unis) a été présenté dans le cadre du quatrième festival cinématographique de Paris qui s'est tenu du 4 au 12 octobre au cinéma L'Empire. Parallèlement à la sélection officielle se déroulaient quatre manifestations, sans parler des projections du festival « éclaté ». Il n'est certes pas question ici de parler de tous les films de ce festival mais de ceux qui concernent plus particulièrement les lecteurs de *droit et liberté*.

Le film de Schrader, qui a eu le premier prix de ce festival, retrace l'existence de deux Noirs et d'un Blanc, tous trois ouvriers d'une usine automobile de Detroit. Jour après jour, ils subissent les dures conditions de travail, les cadences, le bruit, la hargne d'un contre-maître aux mains du « Syndicat ». Un havre de paix éphémère : le minable bistrot proche de l'usine ou l'on oublie... Le retour au foyer n'est guère plus agréable. Les problèmes de tous ordres les assaillent, les Blancs comme les Noirs, mais surtout les Noirs : traites impayées, impôts, questions familiales. La solution individualiste sera leur réponse. Mais rien ne sera résolu en fait par le hold-up qu'ils tenteront contre le coffre vide du « syndicat ». Au contraire, ils auront la police et les « leaders syndicaux » à leurs trousses. D'ailleurs l'issue du film n'est guère brillante : l'un des deux sera liquidé par le « syndicat », l'autre Noir acceptera sa loi, quant au Blanc il se livrera au FBI pour dénoncer le crime.

Pour son premier essai cinématographique, Schrader réussit donc un très beau film qui en plus décrit de façon accessible à tous les conditions de travail dans une usine automobile, dénonce la facilité apparente de la vie américaine basée sur les traites, états des banques, et surtout sur le racisme comme moyen d'asservir les minorités de couleur et comme instrument de division entre les travailleurs. En premier lieu, comme le souligne le film, ce sont les Noirs qui sont trappés, ensuite les petits Blancs. Les trois personnages de « Blue Collar » (col bleu = ouvrier, par opposition à white collar) en sont bien conscients : jeunes contre vieux et Blancs contre Noirs. Voilà l'intérêt des dirigeants de ce système qui s'intéresse plus au nombre de voitures sorties à l'heure qu'au sort de ceux qui les fabriquent.

Autre vigoureuse dénonciation : le rôle des syndicats américains de cette branche dirigés par la mafia et qui divisent le monde des ateliers pour mieux faire régner l'ordre et le corporatisme. Ils n'hésitent d'ailleurs pas à aller jusqu'au crime pour conserver leur pouvoir.

Un très beau film, drôle parfois, au langage réaliste, un film sans concession qui jette un regard sans complaisance sur le monde du travail aux États-Unis, sur le grave problème du racisme dans cet univers clos des usines, une œuvre prometteuse qui s'inscrit dans la droite ligne d'un film comme *Sur le quai* (On the waterfront, d'E. Kazan) et qui va plus loin que *Fist* de Norman Jewison.

P. K.

Film Américain de Paul Schrader

facilité apparente de la vie américaine.



photo : d. r.

les oies sauvages

Des mercenaires (Richard Burton, Roger Moore, Hardy Kruger etc...) envoyés en Afrique pour le compte d'un puissant homme d'affaires doivent s'emparer d'un ex-président africain détenu par ses adversaires politiques et permettre ainsi la conclusion d'une opération de pillage économique.

Habilement, l'auteur va retourner la situation au profit des mercenaires. Ces derniers vont en effet apparaître comme les victimes du magnat de la finance qui va les abandonner dans la brousse africaine, son contrat ayant été signé.

D'un niveau mental assez bas, ce film américain de A.V. Maclaglen met bien sûr en vedette les mercenaires venus accomplir une mission pour de l'argent et se souciant peu en fait des causes et des dessous de l'affaire. C'est presque par hasard voudrait-on nous faire croire qu'il y a un raciste déclaré parmi eux, un Sud-Africain il est vrai... pure coïncidence certainement ! Encore une fois, le film va « noyer le poisson » en faisant du raciste un soldat avant tout qui, tout en vouant au pire sort le président africain, le protégera au prix de sa vie.

Passons sur les dialogues débiles et vulgaires pour déplorer que l'on montre encore ce genre de film pétri de poujadisme où les gentils mercenaires, trahis par les méchants capitalistes, viennent au secours des pauvres-noirs-eux-mêmes-persécutés-par-leurs-sauvages-congénères-assoiffés-de-sang... N'est ce pas par ce genre de réalisation cinématographique, très publique (grand écran, piérides de vedettes, exotisme et aventure) que l'on justifie les coups de main comme ceux du Shaba ?

P. K.

Film américain de A.V. Maclaglen.

la mort est mon métier

Dans la section « Regard sur le cinéma allemand » du festival de Paris, un film très important : *La mort est mon métier*. Signé par Théodore Kotulla, d'après le roman de Robert Merle, le film retrace la montée du nazisme en Allemagne des origines du phénomène à son terme, à travers la vie d'un simple citoyen. Nationaliste dans l'âme, il s'habitue peu à peu à recevoir des ordres de ses supérieurs (officier pendant la guerre

de 14, chef d'atelier ensuite, propriétaire terrien, dirigeants nazis etc...) et à les exécuter fidèlement sans jamais les remettre en question.

Choisi pour son sens de l'organisation après avoir gravi les principaux échelons de la « SS », il mettra en place, sous les ordres d'Himmler, la partie technique de la solution finale du problème juif décrété par Hitler et son entourage au camp de la mort d'Auschwitz de sinistre mémoire.

Pour le « héros » du film, véritable bureaucrate de la mort, le seul souci est d'augmenter le rythme de la liquidation des juifs, d'ailleurs, il ne parle même pas à leur propos d'hommes mais d'unités. Il ne voit d'ailleurs presque pas ses victimes, réglant tout dans le silence d'un bureau, grâce au téléphone et aux notes administrati-



la mort au bout du fil

ves ; un seul désagrément dans ce camp pour lui : la fumée qui se dégage des cheminées de la mort.

Un film qui, espérons-le, sortira sur nos écrans et qu'il faudra voir et faire voir aux jeunes générations pour que le bête immonde ne soit plus jamais fécondé.

P. K.

Film Allemand de Théodor Kotulla

l'ordre et la sécurité du monde

En toile de fond, l'Afrique. Dans l'ombre, les multinationales qui s'entredéchirent par populations interposées pour s'emparer d'un marché. Leurs jouets : un journaliste et une jeune femme. Le lieu de l'aventure : Zurich, temple des édifices bancaires.

Un thème passionnant qui demandait une analyse plus poussée que celle faite par Claude d'Anna, qui privilégie trop l'aspect policier du film. Certes, l'atmosphère est très bien rendue, le côté spectaculaire, notamment des



mode enfantine

RAINETT
PARIS

NOUS

le seul magazine familial de gauche

ABONNEZ-VOUS !

Un an : 20 F seulement

Bon à découper et à retourner aux Editions Garibaldi, 54, boulevard Garibaldi, 75015 PARIS

Je m'abonne à NOUS pour un an (6 n°)

Je vous règle 20 F par mandat C.B., C.C.P., ci-joint à l'ordre de Ed. GARIBALDI, C.C.P. PARIS 12.378-51 W

Nom
Prénom Rue
N° Ville
Date Signature



Chaussures RECORD

16, rue du Luxembourg - 57100 Thionville

Tél. : 34-07-69

piédssensibles

les chausseurs

du confort et de l'élégance

Choix unique en cheveau en sports et en bottes

(1^{er}) 5, rue du Louvre (Métro Louvre)

(9^e) Gare Saint-Lazare - 81, rue Saint-Lazare (M^o St-Lazare-Trinité)

(6^e) Rive gauche - 85, rue de Sèvres (Métro Sèvres-Babylone)

(10^e) Gare de l'Est - 53, bd. de Strasbourg (Métro Château d'Eau)

Magasins ouverts tous les lundis

Maisons recommandées

Fourrures Paul HERCOT

14, rue Ramey
75018 PARIS

ASCOT

23, rue Étienne-Marcel
75001 PARIS

Ets Max ROSENWEIG

41, bd du Temple
75003 PARIS



prévenir
vaut
mieux
que
guérir

■ éducation à la fraternité ■ c.l.e.p.r.

sondage à l'école

Au lycée technique de Saintes (Charentes-Maritimes), une importante soirée organisée par le club information du foyer socio-éducatif sur le thème du racisme a connu un grand succès.

Le club Information, composé d'une dizaine d'élèves et de quelques adultes, se réunit plusieurs fois pour préparer chaque soirée. La soirée sur le racisme a fait l'objet d'une préparation particulièrement importante. Chacun, conscient de la gravité du problème dans notre société, a voulu donner à cette soirée une ampleur exceptionnelle. Il fut décidé d'introduire le débat par la projection du film « Dupont la Joie » d'Yves Boisset, prévu à cette période dans le programme de notre ciné-club. Les membres du club prirent contact avec le mrap pour la venue d'un conférencier, et avec un foyer de travailleurs immigrés à Saintes, pour que quelques uns d'entre eux puissent nous faire part de leur expérience quotidienne du racisme. Les membres du club Information élaborèrent un question-

naire sur le racisme afin de faire un sondage chez les 350 élèves internes de l'établissement et de cerner la position des adolescents sur ce problème.

Le comité directeur décida à l'unanimité de prendre en charge les frais de cette soirée (location du film, frais de déplacement du représentant du mrap) afin d'assurer la gratuité des entrées à cette soirée. Une publicité de grande ampleur fut organisée au moyen d'affiches, d'invitations diffusées massivement aux élèves, aux professeurs, au personnel d'administration et de service de l'établissement. Plusieurs membres du club passèrent dans les études pour annoncer la soirée, demander de réfléchir au problème et de préparer des questions et des prises de position.

Le 24 janvier à 19 h 30, jamais notre petite salle de foyer n'avait connu une telle affluence. De nombreux professeurs avaient répondu à notre invitation. Deux élèves du club présentèrent la soirée et nos invités : le rédacteur-en-chef de la revue **droit et liberté** du mrap et 3 travailleurs immigrés saintais. Après la projection du film, qui a enthousiasmé les élèves, furent donnés les résultats du sondage que nous reproduisons ci-dessous.

il y a un an

Au mois de novembre 1977 a été célébré, à l'Université de Rennes, le centenaire de Jules Isaac, qui n'est pas seulement le coauteur des célèbres Malet et Isaac, chers aux bacheliers « d'autrefois », mais un grand historien, un grand Résistant (il écrivait pendant l'Occupation sous le nom de Junus), et aussi qui s'attacha désespérément à détruire les antagonismes entre juifs et chrétiens.

Une émouvante exposition accompagnait les deux journées d'hommage, placées sous la présidence du président de l'Université, de Louis Joxe et de Jacques Madaule des amitiés judéo-chrétiennes. Dans un exposé très convaincant, Louis Joxe (ancien ambassadeur, ancien Ministre de l'Éducation Nationale) expliqua qu'il était venu seulement en qualité d'agréé d'histoire que Jules Isaac avait, au début de l'Occupation à Clermont-Ferrand, orienté dans la bonne direction.

Évoquant les problèmes du moment, il demanda que les manuels d'histoire rendent compréhensible aux jeunes générations la portée de l'œuvre de Jules Isaac, en leur montrant le vrai caractère des combats de la Résistance, pour la fin du nazisme et la promotion de la dignité de tous les hommes du monde, quelle que soit la couleur de leur peau, leur « race », ou la hauteur de leur compte en banque.

Olga Wormser-Migot

- 1 - Vos parents accepteraient-ils votre mariage avec quelqu'un de couleur ?
oui 80 %
non 16 %
sans opinion 3,6 %
- 2 - Établissez-vous une hiérarchie entre les races ?
oui 11 %
non 89 %
- 3 - Y-a-t-il des raisons d'être racistes ?
oui 38,8 %
non 58 %
sans opinion 8,2 %
- 4 - Si un étranger devient votre voisin, vos relations seront-elles les mêmes qu'avec un Français ?
oui 91 %
non 8 %
sans opinion 0,8 %
- 5 - Le racisme est-il une chose qu'il faut combattre ?
oui 80 %
non 6,8 %
sans opinion 12,4 %
- 6 - Pensez-vous que les travailleurs immigrés soient des parasites ?
oui 12,4 %
des travailleurs utiles à l'économie ?
oui 78,4 %
sans opinion 9,2 %

7 - Pensez-vous être raciste ?
oui 24 %
non 70 %
sans opinion 5,2 %

Le débat s'instaura alors, par différents commentaires, sur les résultats du sondage jugés positifs. Le représentant du mrap intervint longuement pour répondre aux questions posées. Il définit le racisme comme la non reconnaissance du droit à la différence et l'affirmation que ces différences entre les races impliquent une hiérarchie.

Il expliqua pourquoi les travailleurs immigrés ne sont pas responsables du chômage et de l'inflation mais sont au contraire utiles à l'économie. Il détruisit le mythe de la criminalité plus élevée chez les immigrés.

Le rôle colonial de la France et la guerre d'Algérie furent évoqués comme une des causes du racisme. Le problème de l'apartheid en Afrique du Sud fut soulevé. Le représentant du mrap souligna la recrudescence de l'antisémitisme avec la renaissance des mouvements néo-nazis.

La soirée se termina vers 24 h par le rappel de l'existence de la législation antiraciste, des moyens pour combattre le racisme et par le rappel des actions du mrap. On peut affirmer que cette soirée a eu un gros succès et un impact considérable chez les élèves. Le club a voulu en faire le point de départ d'une prise de conscience antiraciste. Elle s'est poursuivie par des discussions entre élèves, la vente et la diffusion d'affiches, de tracts et de pétitions du mrap.

L'enregistrement de la soirée et les résultats du sondage ont été utilisés par des professeurs dans le cadre de leurs cours. Enfin, une quinzaine de jours plus tard, un certain nombre de nos élèves ont participé à une soirée identique organisée par les élèves du lycée agricole de Saintes sur l'apartheid en Afrique du Sud.

Au total, cette soirée nous a paru très bénéfique pour une prise de conscience dans le cadre de la lutte contre le racisme.

Le club Information

c.l.e.p.r.

« Education à la Fraternité » est la rubrique mensuelle du Centre de liaison des éducateurs contre les préjugés raciaux (C.L.E.P.R.).

Le C.L.E.P.R. développe ses activités : en organisant des rencontres et des débats entre éducateurs, en favorisant l'échange d'expériences entre enseignants, en leur fournissant de la documentation.

Président d'honneur : Marc-André Bloch. Présidence : Yves Boulongne, Jean Pihan, Olga Wormser-Migot.

Montant de la cotisation :

Membre actif : 10 F.

Membre donateur : 20 F. Membre bienfaiteur : à partir de 30 F.

L'adhésion au C.L.E.P.R. donne droit à 2 numéros gratuits de droit et liberté par an.

Adresser les adhésions au C.L.E.P.R. - 120, rue Saint-Denis - 75002 Paris avec un chèque postal (3 volets) à l'ordre de Mlle Babouline, Institutrice - C.L.E.P.R. (C.C.P. 18 177 35 Paris).



LA BAGAGERIE

Signe la Mode du Sac

13 RUE TRONCHET	265 03 40
41 RUE DU FOUR	548 85 88
74 RUE DE PASSY	527 14 49
TOUR MONTPARNASSE	538 65 53

PARIS

LYON - LA PART-DIEU

NEW YORK - 727 MADISON AVENUE

TOKYO - 5-5 GINZA

HORLOGERIE
EN GROS
IMPORT EXPORT

C. P. H.
COMPTOIR DE PARIS HORLOGERIE

S. A. R. L. au Capital de 100.000 F

Exclusivités JAMES BESANÇON
YONGER ET BRESSON

Tél. : 271-97-79

102 104, rue du Temple
75003 PARIS



sporama

2, RUE DE LA RÉPUBLIQUE 69001 LYON
TÉL. 28.11.14

Jane d'Arcy

Couture « Prêt à Porter »

Sélection des plus beaux modèles
22, rue de Poissy - St Germain-en-Laye
Tél. : 963-20-11

Case réservée à
K. A.



CHARLES ROSENFELD & C^{IE} S.A.R.L.
MANUFACTURE DE CHEMISES

16 bis, RUE DES JARDINS - 57 METZ - Tél. : (87) 75-25-29

**POINT 86
SPORTSWEAR**

DIFFUSION FELAMY

Société à Responsabilité Limitée au Capital de 150.000 F

86, RUE DE TURENNE
75003 PARIS — Tél. : 278.47.71

■ action ■

gros plan la carte 1979

De toutes les régions de France, nous parvenons des informations sur l'activité des comités locaux du mrap, qui reprend avec ardeur après l'inévitable ralentissement de l'été. Souvent, les assemblées générales des adhérents ou les réunions des bureaux ressentent la nécessité de faire le point ; l'analyse du bilan qu'elles établissent les aide à déterminer les tâches à accomplir. Ailleurs, la riposte urgente à une manifestation de racisme mobilise d'emblée les militants. Les besoins de la lutte, en ce temps d'aggravation du racisme sous toutes ses formes, suscitent par endroits la création de nouveaux comités.

La session du **Conseil National**, le 8 octobre à Paris, reflétait ce bouillonnement. Les participants, en nombre record, ont adopté une série de décisions pour assurer les droits et la dignité des travailleurs immigrés, de plus en plus menacés ; pour faire échec à la poussée inquiétante de l'antisémitisme et du néo-nazisme ; pour défendre les Droits de l'Homme partout, en France et dans le monde, en solidarité avec les peuples qui en sont privés, notamment ceux de l'Afrique australe.

Les moyens ? Le recours à la loi du 1^{er} juillet 1972 s'avère nécessaire et efficace dans bien des cas, au plan local comme au plan national. Il faut aussi multiplier les initiatives permettant d'informer et de mobiliser l'opinion antiraciste le plus largement possible, pour obtenir le relâchement des pressions et actes arbitraires pesant sur les immigrés (travailleurs ou étudiants), la cessation des campagnes de haine, encouragées par les prises de position gouvernementales, pour exiger enfin la mise en œuvre de mesures en vue de neutraliser les racistes.

Condition indispensable : renforcer le mrap, intensifier le recrutement d'adhérents et abonnés. L'évolution de la situation (tant le racisme en croissance que la prise de conscience antiraciste) transforme le Mouvement au jour le jour ; il s'agit de l'adapter systématiquement aux données actuelles, internes et externes, de son développement. Ainsi le **Conseil National** a-t-il discuté organisation, finances, structures, modalités de l'action en même temps qu'il approfondissait et précisait ses orientations face à tous les aspects du racisme.

L'un des points figurant à l'ordre du jour a suscité un débat passionnant : le 30^e anniversaire du mrap. Il sera célébré en 1979, et déjà des projets sont élaborés pour que cette date constitue une étape importante dans la vie et les luttes du Mouvement. Jamais celui-ci n'a été aussi jeune, aussi dynamique, et, il faut bien le dire, aussi nécessaire.

Il serait fastidieux d'énumérer à l'avance les initiatives décidées ou envisagées. Mais d'ores et déjà chacun peut marquer cet anniversaire par un geste positif : en prenant la carte 1979 qui vient d'être imprimée, en la faisant prendre à d'autres démocrates, pour que, dès le début de l'année, nos effectifs soient plus nombreux et que tous ensemble, nous soyons mieux à même d'accomplir la mission qui incombe au mrap dans la France d'aujourd'hui.

d'une région à l'autre

région parisienne : solidarité tous azimuts

Après Malakoff (92), le 16 juin, une seconde localité de la région parisienne a inauguré une « rue de Soweto, ville martyre d'Afrique du Sud » : il s'agit de Villeneuve-le-Roi (94). L'inauguration a eu lieu le 1^{er} octobre, en présence de Sikosé Mji, militante du mouvement de libération d'Afrique du Sud, des allocutions étant prononcées par le maire, M. Pierre Martin, et Albert Lévy, secrétaire général du mrap. A la bibliothèque municipale, une exposition, « Afrique australe, peuples enchaînés » s'ouvrait le même jour, pour deux semaines. Pour informer la population sur l'apartheid, une soirée-débat s'est tenue le 3 octobre à la Maison des Jeunes et de la Cul-

ture, animée par Jean-Louis Sagot-Duvaurox, membre du Bureau National du mrap, avec projection du film « La dernière tombe à Dimbaza ».

Le mrap a tenu un stand à la fête du Comité d'Établissement du B.H.V., le 17 septembre à Fontainebleau (77), ainsi qu'à la fête du PS, le 24 septembre, à Mantes-la-Jolie (78).

Autour de la grève des loyers dans un foyer de travailleurs immigrés à Colombes (92), le comité local du mrap a mené une action systématique de sensibilisation et de solidarité. Il a réalisé et diffusé un document de 4 pages, avec photos, expliquant le rôle du racisme dans la situation faite aux immigrés et comment cette situation elle-même alimente à son tour les incompréhensions et les préjugés. Par ailleurs, il a constitué un dossier recensant les conséquences de l'insalubrité sur la santé des immigrés, dossier utilisé pour la défense en justice des six délégués traduits

en Justice, ainsi que pour les multiples démarches appuyant leurs revendications. Enfin, le comité a appelé au soutien financier pour rémunérer l'expert nommé par le Tribunal pour établir la justesse des demandes formulées par les résidents et le coût des travaux à effectuer.

Après les pressions et les violences exercées à la gendarmerie de Saint-Denis (93) contre les travailleurs immigrés des entrepôts du Printemps, accusés de vol, le comité local a adressé une lettre au Préfet, lui exprimant sa protestation et demandant des sanctions énergiques. Le comité exprime par ailleurs sa solidarité aux travailleurs de l'entreprise FRASCA, la plupart immigrés en lutte contre les dures conditions de travail et de logement qui leur sont imposées. Les problèmes que rencontrent les originaires des D.O.M. ont conduit à la création d'un second comité du mrap à Saint-Denis, au Centre de Sécurité Sociale de la région parisienne. Celui-ci, organise un débat pour le 25 octobre, avec M^{re} George Pau-Langevin, vice-présidente du Mouvement. A Saint-Denis encore, l'affiche reproduisant la Loi contre le racisme, connaît une diffusion continue : un prêtre vient d'en commander 200 exemplaires.

A Paris, plusieurs comités se préparent ensemble à une action d'envergure pour dénoncer devant l'opinion publique les rafles « au faciès » qui se poursuivent dans le métro. Par ailleurs, le comité du 5^e se solidarise avec les jeunes du foyer canaque brutalement expulsés pendant l'été, dans le cadre d'une politique répressive contre les populations indigènes de Nouvelle-Calédonie. Celui du 18^e poursuit l'information face aux campagnes calomnieuses et aux mesures arbitraires qui s'accroissent contre les immigrés de la Goutte d'Or : ils diffusent un nouveau numéro de leur bulletin « Le 18^e antiraciste » et ses animateurs ont apporté leur concours à plusieurs journalistes pour des articles sur cette situation (cf « Hebdo-T.C. », 28 septembre 1978). Le comité du 20^e diffuse un tract sur les violences racistes à la suite des coups de feu tirés dans cet arrondissement par un garageur contre un travailleur africain.

Les comités de Paris et de la région parisienne ont tenu, comme chaque année, un stand important à la fête de « L'Humanité », à la Courneuve les 9 et 10 septembre, avec le concours de militants de province (Amiens, Vichy). Ils préparent la Vente de l'Amitié des 1^{er}-2 et 3 décembre.

aquitaine - midi-pyrénées : le crime de toulouse

Les tortures infligées à Toulouse par des racistes à un jeune homme originaire d'Afrique du Nord, Abdul Ali, ont soulevé une profonde émotion dans toute la France. Le mrap s'en est fait l'écho, nationalement, par un communiqué largement repris dans la presse.

Le Centre National d'Enseignement Supérieur de la Sécurité Sociale (C.N.E.S.S.S.) de Saint-Étienne vient de créer un cours d'arabe dialectal et de portugais pour sensibiliser les futurs cadres de la Sécurité Sociale à la présence des travailleurs immigrés en France.

créations
90
robes

18, Rue de l'Échiquier
75010 PARIS - Tél. : 246.80.28

Clair décor
TOUS RIDEAUX
TENTURES MURALES
AMEUBLEMENT
DEVIS GRATUITS
TOUTES INSTALLATIONS
39, Grande rue de la Croix-Rousse
LYON (4e) Tél. : (78) 28-90-35

NISS
Tous les tissus

47, rue Sainte-Catherine
33000 BORDEAUX - Tél. : 48-35-86

FELICE
PARIS
141 RUE D'ABOUKIR 75002 PARIS
Tél. 236 52-75
PRET A PORTER FEMININ
robes ensembles cocktail
collection sportswear
chemisiers jupes et pantalons
TOUS NOS MODELES EXCLUSIFS
DU 38 au 52

CUIRS & PEAUX
FOURNITURES GÉNÉRALES POUR
CHAUSSURES
ETS J. SZERMAN
& FILS
Les Spécialistes de Moutons et Chèvres
85, Rue Julien-Lacroix
75020 PARIS
Tél. : 636 53-18
636.81.39
COMMISSION EXPORTATION

LOGIAL
6000 m²
d'exposition
MEUBLES - MÉNAGER - T.V. - HI-FI
Ets. ROZENBERG Père et Fils
Avenue d'Orléans - CHARTRES (28)
Téléphone 21.09.37

FABRIQUE DE MAROQUINERIE
DE STYLE
SPÉCIALITÉ DE CROCODILE
Creations D.P.
97, Rue Oberkampf
75011 PARIS
Tél. 357 35 24

par une interview d'Albert Lévy, Secrétaire Général du Mouvement, à France Inter (14 octobre). Pierre Paraf, Président du mrap, a adressé une chaleureuse lettre de solidarité à la victime. Sur place, le comité local développe la mobilisation de l'opinion publique contre le racisme, en liaison avec diverses organisations ; il apporte son soutien à l'action juridique entreprise.

A Bordeaux, la Cour d'Appel de la Chambre d'Accusation a confirmé le non-lieu prononcé en première instance à la suite de la plainte déposée par le mrap contre le directeur régional de l'A.N.P.E. Pourtant la preuve est faite que des discriminations à l'embauche ont été pratiquées envers les travailleurs étrangers et de couleur. Aussi le mrap a-t-il décidé de se pourvoir en Cassation.

Le comité d'Albi a tenu un stand d'information à la fête du PS, les 14 et 15 octobre.

Un nouveau comité est en voie de formation à Pau.

**auvergne - limousin :
contre l'apartheid**

Une assemblée générale des adhérents, militants et sympathisants du mrap (10 octobre) a fait le point des initiatives du comité de la Haute-Vienne en cette période de rentrée. A signaler surtout la présentation d'une exposition sur l'apartheid et du film « La dernière tombe à Dimbaza », à la fédération des Œuvres Laïques, à Limoges, et au Foyer Rural, de Saint-Léonard-de-Noblat. Pour les 20/21 octobre se prépare, également à Limoges, un week-end sur le racisme au C.E.S. Anatole France.

L'action du comité du Bassin-de-Vichy, avec d'autres associations, pour dénoncer la

liquidation de l'Association pour l'Enseignement des Étrangers, a eu de larges échos dans la presse régionale. C'est pour cette raison sans doute que des racistes ont adressé par téléphone injures et menaces à l'animatrice du mrap, et barbouillé sur sa maison le mot « fumier », tandis qu'un autre responsable était victime d'une agression nocturne. Ces agissements ont provoqué une vive émotion. Plainte a été déposée.

**picardie - champagne :
la fièvre du samedi soir**

Double drame au cours de la nuit du samedi 2 septembre, dans le département de l'Oise. Au hameau de La Neuville, commune de Moliens, deux Algériens, chassés d'un bal, et dont la voiture provoque un accident, sont victimes, comme l'écrit « Le Courrier Picard » (5.9.78.) d'une « véritable scène de lynchage, d'une violence inouïe » : une vingtaine de jeunes gens s'étaient acharnés sur eux. Non loin de là, à Canny-sur-Therain, des incidents un peu différents se déroulent dans un autre bal, deux Algériens ayant, selon les témoins, recouru les premiers à la violence ; le maire tient des propos particulièrement racistes ; il parle d'alerter ses collègues des communes voisines et de créer une milice privée.

Les comités de Creil et d'Amiens interviennent aussitôt : communiqués et articles où ils soulignent que « ce n'est qu'à partir d'une justice égale pour tous que l'on pourra faire reculer le racisme » ; diffusion d'un tract ; aide judiciaire aux victimes de l'agression ; lettre à tous les maires de la région.

Le comité d'Amiens a tenu le 18 septembre son assemblée générale, dressant le riche bilan de ses activités de la dernière période. Son élargissement, grâce à l'afflux d'adhé-

rents, lui rend possible la création de plusieurs commissions de travail. Il a décidé d'intervenir auprès de M. Stoléro, lors de son passage à Amiens, pour attirer son attention sur la situation des travailleurs immigrés. Il prépare avec plusieurs autres associations d'importantes initiatives pour le 30^e anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (10 décembre). Auparavant (18 novembre) il recevra, pour un concert, l'orchestre sud-africain Jabula.

Un nouveau comité vient de se créer à Chalons-sur-Marne (M. Andréa Shapira, président, Melle Dominique Machet, secrétaire, M. Bernard Florion, trésorier, Mme Chantal Bausseron, archiviste).

**centre :
des progrès marquants**

C'est le 23 octobre qu'à lieu à Orléans le procès intenté par le mrap au journal « La République du Centre » et à la firme « Presta-france », pour diffusion d'offres d'emploi discriminatoires, en violation de la loi du 1^{er} juillet 1972. Cette affaire soulève, on s'en doute, un vif intérêt dans la région.

Quant à la récente condamnation par le Tribunal de Montargis de deux habitants de Sully-sur-Loire qui s'étaient livrés à des provocations à la haine lors d'une émission télévisée, elle suscite encore quelques remous. Les deux coupables, loin de se repentir, publient un communiqué déclarant que : « Les deux habitants de Sully-sur-Loire condamnés injustement par le Tribunal de Montargis pour avoir tenu des propos racistes à la télévision, première chaîne, le 9 août 1976, à l'émission de 20 h 30, suite au meurtre commis par un Algérien sur un jeune Français âgé de 20 ans, font savoir qu'à l'issue du communiqué de

PRÉSIDENT : Pierre PARAF ;
VICE-PRÉSIDENTS : Charles PALANT, Abbé Jean PIHAN, M^r George PAU-LANGEVIN, Dr François GREMY ;
SECRETÉIRE GÉNÉRAL : Albert LÉVY ;
COMITÉ D'HONNEUR : Henri ALLÉG, Georges AURIC, Robert BALLANGER, Bâtonnier Albert BRUNOIS, Aimé CESAIRE, Charles de CHAMBRUN, André CHAMSON, Louis DAQUIN, Alain DECAUX, Hubert DESCHAMPS, Henri DESOILLE, Maurice DRUON, Pasteur André DUMAS, Henri FAURE, Jean FERRAT, Max-Pol FOUCHET, Jean HIERNAX Pierre JOXE, Alfred KASTLER, Jean LACOUTURE, Bâtonnier Bernard LASSERRE, Michel LEIRIS, Gérard LYON-CAEN, Jacques MADAULE, Albert MEMMI, Robert MERLE, Théodore MONOD, Henri NOGUERES, Etienne NOUVEAU, Jean PICART LE DOUX, Marcel PRENANT, Alain RESNAIS, Guy RIOBE, Emmanuel ROBLES, Armand SALACROU, Jean-Paul SARTRE, Laurent SCHWARTZ, Georges SEGUY, Jean SURET-CANALE, Alain TERRE-NOIRE, Jacqueline THOME-PATENOTRE, VERCORS, Jacqueline VICTOR-BRAUNIER, Docteur Pierre WERTHEIMER, Bernard ZEHRFUSS.

Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les peuples est le nouveau titre que s'est donné le Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et pour la Paix, par le vote de son congrès des 26-27 novembre 1977.

Poursuivant son action de toujours, le mrap réaffirme sa volonté de combattre avec une égale vigueur tous les aspects du racisme, quels qu'en soient les auteurs ou les victimes, en quelque lieu que ce soit.

Défendant les droits et la dignité de tous les hommes, dans le respect de leur identité, il œuvre pour l'amitié entre les peuples, condition majeure de la paix.

Désireux de m'informer et de soutenir l'action contre le racisme, pour l'amitié entre les peuples

**J'adhère au m.r.a.p. ■
Je m'abonne à droit et liberté ■**



Nom (en capitale)

Prénom âge

Profession

Adresse

Code postal Ville

Le montant de la carte d'adhésion (à partir de 30 francs) est laissé à l'appréciation du souscripteur, selon ses possibilités, compte tenu de la nécessité d'apporter le soutien le plus efficace à l'action du mrap.

Abonnements d'un an à droit et liberté (50 F). Abonnement de soutien (100 F). Étranger (75 F). C. C. P. 9239-81 Paris. ■ Rayer la mention inutile.

mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (mrap)
120, rue saint-denis - paris (2) - tél. : 233.09.57 - c. c. p. : 14-825-85 paris

Toute votre vie, vous vous souviendrez
du mariage de vos rêves...

PRONUPTIA
DE PARIS



Magasin

Pour les mariés, le cortège et les invités,
une prestigieuse collection **PRONUPTIA** et **JACQUES HEIM**

MAGASIN PRINCIPAL

18, rue du Faubourg-Montmartre - 75009 PARIS
Tél. 770.23.79

Plus de 240 magasins, à Paris, en France
et dans les principales villes de l'étranger.

Catalogue couleur 7 F en vente chez votre marchand de journaux.
Remboursé pour tout achat.

**marcel
cahn**

COUTURE MAROQUINERIE

6, rue Gambetta - 57000 Metz
Tél. : (87) 68-38-10

N
SPORTSWEAR

32, Rue d'Aboukir - 75002 Paris
Tél. 508.17-05

Obrey

HORLOGER-JOAILLIER

13, rue Tronchet - F-75008 Paris - 265.31.33

ROBES DE MARIÉES
CÉRÉMONIES - COCKTAILS

Fourtous

31, RUE D'AMSTERDAM 75008 PARIS 874.92.54

**MARED
ARIS**

MANTEAUX - TAILLEURS - ROBES
MAISON DE COUTURE 107, RUE REAUMUR, 75002 PARIS
EN GROS Téléphone : 231.13.10 +

Case réservée

satisfaction du mrp, ils ont reçu un volumi-
neux courrier de soutien et félicitations pour
avoir dit tout haut ce que chacun pense tout
bas. Ils remercient toutes les personnes de
leurs lettres chaleureuses et s'excusent de ne
pouvoir répondre à toutes. (Journal de
Gien).

bretagne - pays de la loire : sous le signe de l'amitié

Le grand concours interscolaire organisé
par le comité de **Loire-Atlantique**, avec le
patronage, entre autres, du maire de Nantes
et de l'inspecteur d'Académie, est au centre
de toutes ses activités. Pour assurer les voya-
ges promis aux lauréats, des échanges sont
envisagés avec des classes des pays d'Afri-
que du Nord (le président du comité, Jean-
Claude Valomet, vient d'effectuer, à cet
effet, un voyage au Maroc) ; pour couvrir les
dépenses, diverses subventions sont deman-
dées et un gala est organisé avec Catherine
Ribeiro. C'est également sous le signe de
l'amitié entre les peuples qu'aura lieu, à Nan-
tes, le 10 novembre, une soirée avec
l'orchestre sud-africain Jabula.

provence - côte d'azur : contre-affichage

La venue de Jean-Marie Le Pen à **Aix-en-
Provence** a été l'occasion d'un affichage mas-
sif du « **Front National** » accusant les immi-
grés, selon un thème bien connu, de prendre
les emplois des Français. Le comité local du
mrp a réagi par un contre-affichage dénon-
çant les différents aspects du racisme.

A **Nice**, le comité local dénonce de multiples
faits racistes : inscriptions sur les murs contre
les juifs et les travailleurs immigrés, refus de
servir les Maghrébins dans des établisse-
ments publics, majoration des prix par cer-
tains commerçants à l'intention des immi-
grés, agressions contre des foyers et des indi-
vidus, diffusion de livres et d'objets nazis,
attaques antisémites... Pour faire face à cette
situation dans une ville où la crise est particu-
lièrement sensible, où vivent de nombreux
nostalgiques de l'O.A.S., où la municipalité a
réalisé un jumelage avec Le Cap et ne cache
pas sa sympathie pour des organisations
d'extrême-droite (P.F.N., G.R.E.C.E.), le
comité a mis au point un plan d'action et
d'information dont le premier objectif est
d'accroître rapidement le nombre des adhé-
rents au mrp et des abonnés à **droit et
liberté**.

normandie : le nouveau comité d'évreux

Mis sur pied en quelques semaines, le nou-
veau comité d'**Évreux**, animé par de nom-
breux jeunes, a tenu dimanche 1^{er} octobre, sa
première réunion publique, à l'issue de
laquelle le bureau a été constitué (Marie-
Hélène Touchard, Luc Cassins, Yasmina
Hammami, Marie-Claude Meunier, Alain
Marschalik). La presse régionale a annoncé et
relaté cette assemblée, ouverte par la projec-
tion du film d'Yves Boisset « **Dupont-Lajoie** ».

droit et liberté ■ n° 374 ■ novembre 1978

flash

■ Pierre Paraf, président du mrp, a pris la
parole, le 24 septembre, au banquet organisé
pour le 35^e anniversaire de l'U.J.R.E. (Union
des Juifs pour la Résistance et l'Entraide). Il a
fait une conférence le 22 octobre à l'Univer-
sité Populaire de Lille sur « **Les défis de l'an
2000** ».

Des ventes-dédicaces de son livre « **La
France de l'Affaire Dreyfus** » ont eu lieu à
Neuilly-Plaisance le 3 novembre, à Bruxelles
(MRAX, Ligue Belge pour la Défense des
Droits de l'Homme) le 9 novembre.

■ La troupe de jazz sud-africaine Jabula, qui
a connu un immense succès à la fête de
« **L'Humanité** », fait une tournée en France,
du 7 au 19 novembre, avec le concours du
mrp, les bénéfices étant destinés à aider les
jeunes réfugiés d'Afrique du Sud en Zambie,
Tanzanie et Angola. Des concerts sont prévus
à Angoulême, Nantes, Paris, Reims, Amiens.

■ Fin août, au cours du stage franco-
allemand qu'organise annuellement à Vézelay
la Fondation Romain-Rolland, M^e George Pau-
Langevin, vice-présidente du mrp, et Jean-
Pierre Garcia, membre du secrétariat national,
ont animé plusieurs débats.

■ Le mrp a écrit le 29 septembre au prési-
dent de la Fédération Française de Rugby pour
condamner le projet d'invitation de l'équipe
sud-africaine de rugby, les Springboks, en
violation des recommandations de l'O.N.U.,
alors que se déroule l'Année internationale
contre l'apartheid, approuvée par la France.
Des démarches à ce sujet ont été faites
auprès de M. Soisson, ministre de la Jeu-
nesse, des Sports et des Loisirs, de M. de Gui-
ringaud, ministre des affaires Étrangères, aini
que des différents groupes parlementaires.

■ Pour tenter de sauver le jeune militant de
l'A.N.C., Solomon Mahlangu, condamné à
mort en raison de sa lutte contre l'apartheid,
des délégations du mrp (Jean-Louis Sagot-
Duvaurox, Jean-Yves Treiber) et de
l'A.F.A.S.P.A. ont porté des pétitions signées
par 10 000 personnes, à l'ambassade d'Afri-
que du Sud à Paris. Après avoir alerté le Prési-
dent Giscard d'Estaing et le ministre des
Affaires Étrangères, qui ont ensuite déclaré
être intervenus dans le même sens en août, le
mrp s'est joint à une démarche internatio-
nale auprès des ministres du Marché Com-
mun, pour leur demander d'agir également.

■ Le mrp a adressé un message de solidarité
aux syndicats de la Marine Marchande en
lutte contre l'emploi sur les navires de marins
du Tiers Monde sous-payés, selon les métho-
des des « pavillons de complaisance ».

■ Dans une lettre au Bâtonnier Louis Pettiti,
le mrp lui exprime son soutien à l'Institut de
Formation en Droit de l'Homme, fondé récem-
ment à Paris par l'Ordre des Avocats.

■ Au nom du Bureau National du mrp, Albert
Lévy, secrétaire général, a signé une pétition
demandant la fin de l'intervention militaire
éthiopienne en Érythrée et la recherche d'une
solution pacifique tenant compte des aspira-
tions populaires et nationales qu'expriment
les mouvements de libération.

■ Le mrp a dressé un message à l'A.E.F.T.I.
(Association pour l'Enseignement et la Forma-
tion des Travailleurs Immigrés) pour soutenir
ses efforts accrus après la dissolution par le
gouvernement de l'A.E.E., l'organisme officiel
qui se consacrait à l'alphabétisation.

■ Albert Lévy et Claudine Goulin, trésorière
du mrp, représentaient le mrp, le 5 octobre,
à la réception organisée par l'Association de
Solidarité Franco-Arabe, pour la remise de son
prix annuel. Robert Pac, membre du Conseil
National, représentait le Mouvement à la soi-
rée des O.N.G. sur le désarmement, le 12
octobre, à l'UNESCO.

carnet
nos deuils

Le mrp ressent avec une profonde douleur
la disparition d'**Albert YODINE** (Gers Mor-
genstein), décédé le 6 octobre à l'âge de
69 ans. Secrétaire Général de l'Union des
Juifs pour la Résistance et l'Entraide, dont il
dirigeait le journal en langue yiddish, la
« **Naïe Presse** », médaillé de la Résistance,
Albert Youdine a joué un rôle de premier plan
dans la lutte de la population juive immigrée,
avant guerre contre la montée du fascisme,
pendant la guerre contre l'occupant nazi,
après la Libération pour la démocratie et con-
tre toute renaissance de l'antisémitisme.

Aussi fut-il, voici bientôt 30 ans, parmi les
plus actifs fondateurs du mrp, qui prolongeait
dans des conditions nouvelles le combat
clandestin de l'U.J.R.E. et du M.N.C.R. (Mou-
vement National contre le Racisme) dans la
nuit de l'occupation. Pendant plusieurs
années, parmi les dirigeants de notre Mouve-
ment, il contribua avec clairvoyance et
dévouement à susciter l'adhésion des milieux
dont il exprimait les aspirations, en même
temps qu'il s'employait à étendre le plus lar-
gement possible son influence et son action.

A ses obsèques, des allocutions ont été
prononcées par Jean Jacobi, rédacteur en
chef de la « **Naïe Presse** », M^e Charles Leder-
man, président de l'UJRE et Étienne Fajon,
ancien député. Le mrp était représenté par
une large délégation conduite par Charles
Palant, vice-président, Albert Lévy, Alexandre
Chil-Kozlowski et Charles Ovezarek. A sa
famille, aux proches d'Albert Youdine, nous
présentons nos fraternelles condoléances.

naissance

■ Nous avons appris avec joie la naissance de
Claudia, fille de nos amis M. et Mme Paul
Nataf. Nous leur exprimons nos vives félici-
tations et nos vœux les plus chaleureux.

Le clin d'œil ^{de} saladin

